

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1227

25 juin 2009

### SOMMAIRE

Alzette Funding N°1 S.à r.l. ....	58857	HEVAF Grafton Office S.à r.l. ....	58854
Äre Gipser S.à r.l. ....	58862	HEVAF LS 17 S.à r.l. ....	58854
Baldock Holding S. à r.l. ....	58859	Ingenia Lux Sicav ....	58858
Banque BCP, S.A. ....	58850	Kirano S.A. ....	58888
Blue White Funds ....	58863	Konkret S.à r.l. ....	58862
BRE/Munich IV Manager S.à.r.l. ....	58856	Litec S.A. Holding ....	58852
Canna Luxembourg S.à r.l. ....	58858	Malerbetrieb Burg & Kirch GmbH ....	58860
Centre de Remorquage & Locations Auto- mobiles S.à r.l. ....	58858	Marlux S.A. ....	58853
Cube One S.C.A. ....	58851	Metholding S.A. ....	58861
Edi Concept International S.A. ....	58860	Moltech Invent S.A. ....	58860
E.L.N Lux ....	58877	Montaigne S.à r.l. ....	58850
Esco S.A. ....	58859	Montaigne S.à r.l. ....	58850
Eurinvest Holding S.A. ....	58861	Morcone S.A. ....	58862
Euroconsortium de Placements S.A. ....	58872	Oak Finco ....	58856
Eurovin S.A. ....	58856	Ostergaard's Bike Shop S.à r.l. ....	58896
Frederiksberg Sàrl ....	58881	Pépi nière Martin Wahl S.e.n.c. ....	58896
Fritz Meyer Lux Bauunternehmung S.à r.l. .....	58872	P.P. Luxco Holdings II S.à.r.l. ....	58863
Garage Grasges s.e.n.c. ....	58857	Puukeskus HoldCo S.à r.l. ....	58850
Generali Multinational Pension Solutions SICAV ....	58862	Puukeskus HoldCo S.à r.l. ....	58892
HECF Germany 1 S.à r.l. ....	58853	Raphseal S.A. ....	58863
HECF Marienstrasse S.à r.l. ....	58855	Resources Global Professionals (Luxem- bourg) ....	58857
HECF UK 1 S.à r.l. ....	58855	R.P.S. Consulting ....	58865
HEDF-DBS S.à r.l. ....	58855	Sabi Invest S.A. ....	58892
HEDF-France, S.à r.l. ....	58853	Salon du Passage S.à r.l. ....	58850
HEDF II Germany S.à r.l. ....	58851	Sedna Investments & Services SA ....	58885
HEDF II Spain 2 S.à r.l. ....	58852	Société Luxembourgeoise de l'Evaluation et de la Prospective ....	58875
HEDF II Spain S.à r.l. ....	58851	Summerhill Holding S.à r.l. ....	58896
HEDF II UK S.à r.l. ....	58852	Syn2cat - hackerspace.lu a.s.b.l. ....	58867
H.E.M.C.O. S.à.r.l. ....	58874	THA S.A. ....	58888
HEVAF Gartmore S.à r.l. ....	58854	Vatico S.à r.l. ....	58869
		World Express Funds II ....	58859

**Montaigne S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.  
R.C.S. Luxembourg B 117.731.

Les comptes annuels du 27 juin 2006 au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009070760/11.

(090083785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2009.

---

**Montaigne S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.  
R.C.S. Luxembourg B 117.731.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009070758/10.

(090083787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2009.

---

**Banque BCP, S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 5, rue des Mérovingiens, Z.A. Bourmicht.  
R.C.S. Luxembourg B 7.648.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Serge TONDU  
Membre du Directoire

Référence de publication: 2009070761/11.

(090083822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2009.

---

**Salon du Passage S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9420 Vianden, 11, rue de la Gare.  
R.C.S. Luxembourg B 102.968.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009071576/10.

(090084396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2009.

---

**Puukeskus HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 117.246.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 5 juin 2009.  
Jean-Joseph WAGNER  
Notaire

Référence de publication: 2009071285/239/12.

(090083602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2009.

---

**HEDF II Germany S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 127.849.

—  
*Extrait du procès-verbal des résolutions de l'associé unique prises en date du 9 juin 2009*

L'Associé Unique de la Société a décidé comme suit:

- D'accepter la démission de:

\* David Braaten en tant que gérant B de la Société avec effet immédiat.

- D'accepter la nomination de:

\* Monsieur Adam Kruszynski, résidant professionnellement au 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, en tant que gérant B de la Société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 10 juin 2009.

Pour extrait analytique conforme

Elisa Gottardi

Référence de publication: 2009071259/18.

(090083581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2009.

---

**HEDF II Spain S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 337.800,00.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 124.886.

—  
*Extrait du procès-verbal des résolutions de l'associé unique prises en date du 9 juin 2009*

L'Associé Unique de la Société a décidé comme suit:

- D'accepter la démission de:

\* David Braaten en tant que gérant B de la Société avec effet immédiat.

- D'accepter la nomination de:

\* Monsieur Adam Kruszynski, résidant professionnellement au 205, Route d'Arlon L-1150 Luxembourg, en tant que gérant B de la Société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 10 juin 2009.

Pour extrait analytique conforme

Elisa Gottardi

Référence de publication: 2009071250/18.

(090083574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2009.

---

**Cube One S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 124.242.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale Ordinaire du 23 Avril 2009*

En date du 23 avril 2009, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de renouveler les mandats de Monsieur Sébastien Clerc, de Monsieur Renaud De Matharel, de Monsieur Robert Tellez en qualité de membres du Conseil de Surveillance jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2010.

- de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers SARL en qualité de Commissaire aux Comptes pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

Luxembourg, le 24 avril 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Signatures

Référence de publication: 2009071256/17.

(090083778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2009.

**HEDF II UK S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 174.800,00.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 125.840.

—  
*Extrait du procès-verbal des résolutions de l'associé unique prises en date du 9 juin 2009*

L'Associé Unique de la Société a décidé comme suit:

- D'accepter la démission de:

\* David Braaten en tant que gérant B de la Société avec effet immédiat.

- D'accepter la nomination de:

\* Monsieur Adam Kruszynski, résidant professionnellement au 205, Route d'Arlon L-1150 Luxembourg, en tant que gérant B de la Société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 10 juin 2009.

Pour extrait analytique conforme

Elisa Gottardi

Référence de publication: 2009071248/18.

(090083571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2009.

---

**HEDF II Spain 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 68.900,00.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 132.662.

—  
*Extrait du procès-verbal des résolutions de l'associé unique prises en date du 9 juin 2009*

L'Associé Unique de la Société a décidé comme suit:

- D'accepter la démission de:

\* David Braaten en tant que gérant B de la Société avec effet immédiat.

- D'accepter la nomination de:

\* Monsieur Adam Kruszynski, résidant professionnellement au 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, en tant que gérant B de la Société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 10 juin 2009.

Pour extrait analytique conforme

Elisa Gottardi

Référence de publication: 2009071253/18.

(090083579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2009.

---

**Litec S.A. Holding, Société Anonyme.**

Siège social: L-1630 Luxembourg, 58, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 24.380.

—  
**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

Par jugement du quatre juin 2009, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société anonyme LITEC S.A. HOLDING, dont le siège social à L-1630 Luxembourg, 58, rue Glesener, a été dénoncé en date du 30 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 2009.

Pour extrait conforme

Me Bob Calmes

*Le liquidateur*

Référence de publication: 2009071310/17.

(090083455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2009.

**HEDF-France, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 14.800,00.**Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 89.127.

—  
*Extrait du procès-verbal des résolutions de l'associé unique prises en date du 9 juin 2009*

L'Associé Unique de la Société a décidé comme suit:

- D'accepter la démission de:

\* David Braaten en tant que gérant B de la Société avec effet immédiat.

- D'accepter la nomination de:

\* Monsieur Adam Kruszynski, résidant professionnellement au 205, route d'Arlon L-1150 Luxembourg, en tant que gérant B de la Société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 10 juin 2009.

Pour extrait analytique conforme

Elisa Gottardi

Référence de publication: 2009071237/18.

(090083561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2009.

---

**HECF Germany 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 25.000,00.**Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 117.935.

—  
*Extrait du procès-verbal des résolutions de l'associé unique prises en date du 8 juin 2009*

L'Associé Unique de la Société a décidé comme suit:

- D'accepter la démission de:

\* David Braaten en tant que gérant B de la Société avec effet immédiat.

- D'accepter la nomination de:

\* Monsieur Jose Maria Ortiz, résidant professionnellement au 205, route d'Arlon L-1150 Luxembourg, en tant que gérant B de la Société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 10 juin 2009.

Pour extrait analytique conforme

Elisa Gottardi

Référence de publication: 2009071227/18.

(090083551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2009.

---

**Marlux S.A., Société Anonyme.**Siège social: L-1463 Luxembourg, 21, rue du Fort Elisabeth.  
R.C.S. Luxembourg B 33.782.

—  
**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

Par jugement du quatre juin 2009, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société anonyme MARLUX S.A., dont le siège social à L-1463 Luxembourg, 21, rue Fort Elisabeth, a été dénoncé en date du 11 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 2009.

Pour extrait conforme

Me Bob Calmes

*Le liquidateur*

Référence de publication: 2009071311/17.

(090083450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2009.

**HEVAF Grafton Office S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: GBP 727.060,00.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 111.990.

—  
*Extrait du procès-verbal des résolutions de l'associé unique prises en date du 8 juin 2009*

L'Associé Unique de la Société a décidé comme suit:

- D'accepter la démission de:

\* David Braaten en tant que gérant B de la Société avec effet immédiat.

- D'accepter la nomination de:

\* Monsieur Jean Baptiste Willot, résidant professionnellement au 205, Route d'Arlon L-1150 Luxembourg, en tant que gérant B de la Société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 10 juin 2009.

Pour extrait analytique conforme

Elisa Gottardi

Référence de publication: 2009071209/18.

(090083528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2009.

---

**HEVAF LS 17 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 128.567.

—  
*Extrait du procès-verbal des résolutions de l'associé unique prises en date du 8 juin 2009*

L'Associé Unique de la Société a décidé comme suit:

- D'accepter la démission de:

\* David Braaten en tant que gérant B de la Société avec effet immédiat.

- D'accepter la nomination de:

\* Monsieur Jean Baptiste Willot, résidant professionnellement au 205, Route d'Arlon L-1150 Luxembourg, en tant que gérant B de la Société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 10 juin 2009.

Pour extrait analytique conforme

Elisa Gottardi

Référence de publication: 2009071212/18.

(090083533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2009.

---

**HEVAF Gartmore S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 1.000.000,00.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 118.034.

—  
*Extrait du procès-verbal des résolutions de l'associé unique prises en date du 8 juin 2009*

L'Associé Unique de la Société a décidé comme suit:

- D'accepter la démission de:

\* David Braaten en tant que gérant B de la Société avec effet immédiat.

- D'accepter la nomination de:

\* Monsieur Jean Baptiste Willot, résidant professionnellement au 205, Route d'Arlon L-1150 Luxembourg, en tant que gérant B de la Société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 10 juin 2009.

Pour extrait analytique conforme

Elisa Gottardi

Référence de publication: 2009071219/18.

(090083536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2009.

**HECF UK 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 1.000.000,00.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 122.115.

—  
*Extrait du procès-verbal des résolutions de l'associé unique prises en date du 8 juin 2009*

L'Associé Unique de la Société a décidé comme suit:

- D'accepter la démission de:

\* David Braaten en tant que gérant B de la Société avec effet immédiat.

- D'accepter la nomination de:

\* Monsieur Jose Maria Ortiz, résidant professionnellement au 205, Route d'Arlon L-1150 Luxembourg, en tant que gérant B de la Société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 10 juin 2009.

Pour extrait analytique conforme

Elisa Gottardi

Référence de publication: 2009071223/18.

(090083542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2009.

---

**HECF Marienstrasse S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 133.433.

—  
*Extrait du procès-verbal des résolutions de l'associé unique prises en date du 8 juin 2009*

L'Associé Unique de la Société a décidé comme suit:

- D'accepter la démission de:

\* David Braaten en tant que gérant B de la Société avec effet immédiat.

- D'accepter la nomination de:

\* Monsieur Jose Maria Ortiz, résidant professionnellement au 205, Route d'Arlon L-1150 Luxembourg, en tant que gérant B de la Société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 10 juin 2009.

Pour extrait analytique conforme

Elisa Gottardi

Référence de publication: 2009071225/18.

(090083546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2009.

---

**HEDF-DBS S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 89.126.

—  
*Extrait du procès-verbal des résolutions de l'associé unique prises en date du 9 juin 2009*

L'Associé Unique de la Société a décidé comme suit:

- D'accepter la démission de:

\* David Braaten en tant que gérant B de la Société avec effet immédiat.

- D'accepter la nomination de:

\* Monsieur Adam Kruszynski, résidant professionnellement au 205, Route d'Arlon L-1150 Luxembourg, en tant que gérant B de la Société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 10 juin 2009.

Pour extrait analytique conforme

Elisa Gottardi

Référence de publication: 2009071229/18.

(090083554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2009.

**Eurovin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3235 Bettembourg, 71, montée Krakelshaff.

R.C.S. Luxembourg B 71.214.

—  
*Résolutions de l'assemblée générale ordinaire du 28 Novembre 2007:*

- Démission de Monsieur Gianni MONACELLI de son mandat d'administrateur.
- M. Flavio BECCA, né le 18 juin 1962 à Luxembourg, demeurant à L-3369 Leudelange, 1, rue des Prés, est nommé aux fonctions d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.
- M. Jean-Marc FACCHIN, né le 02 septembre 1957 à Briey (France), demeurant à F-54860 Haucourt-Saint-Charles, 46, rue de la Loire et M. Benoît MION, demeurant à F-54730 Gorcy, 16, Quartier St. Denis, sont reconduits dans leurs mandats d'administrateurs jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.
- La société INTERAUDIT avec siège au 119 avenue de la Faiencerie au L-1511 Luxembourg est reconduite dans son mandat de commissaire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2013.

InterFIDUCIAIRE

121, Avenue de la Faiencerie

L-1511 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2009071303/20.

(090083981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2009.

---

**BRE/Munich IV Manager S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 96.606.

—  
La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 octobre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1233 du 21 novembre 2003.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009070966/15.

(090083745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2009.

---

**Oak Finco, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 113.971.

—  
**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait des résolutions de l'Associé unique de la Société du 4 juin 2009*

L'associé unique:

- approuve le rapport du commissaire à la liquidation du 28 mai 2009
- prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister
- décide que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à partir du 4 juin 2009 au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2009.

Oak Finco S.à r.l. (en liquidation volontaire)

Signature

Référence de publication: 2009071338/19.

(090084086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2009.

---

**Resources Global Professionals (Luxembourg), Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 60.500,00.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 5, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 112.070.

—  
*Extrait des résolutions écrites prises par le gérant unique de Resources Global Professionals (Luxembourg)  
(La société) le 3 juin 2009*

Le gérant unique de la Société a transféré le siège social de la Société du 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg au 5 Rue Goethe, L-1637 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> juin 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RESOURCES GLOBAL PROFESSIONALS (LUXEMBOURG)

Signature

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2009071298/16.

(090083513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2009.

**Garage Grasges s.e.n.c., Société en nom collectif.**

Siège social: L-9230 Diekirch, 36, route d'Ettelbruck.

R.C.S. Luxembourg B 96.260.

—  
Il résulte d'une convention sous seing privé en date du 18 mai que Madame Gaby Wilmes, employée privée avec adresse professionnelle à L-9263 Diekirch, 6, rue Saint Nicolas a cédé une part sociale qu'elle détenait dans la société en nom collectif GARAGE GRASGES senc, à Monsieur Carlo Grasges, commerçant-artisan avec adresse professionnelle à L-9230 Diekirch, 36, route d'Ettelbruck.

Suite à cette cession Madame Gabrielle Wilmes n'est plus associée de ladite société.

Diekirch, le 19 mai 2009.

Signature

*La société*

Référence de publication: 2009071575/15.

(090084416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2009.

**Alzette Funding N°1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 90.589.

—  
*Decision taken by the sole Manager on May 28th, 2009*

- The registered office is transferred from 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, to 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg with immediate effect.

For true copy

Luxembourg, May 28th, 2009.

*Décision prise par le gérant unique en date du 28 mai 2009*

- Le siège de la société est transféré du 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg avec effet immédiat.

Fait à Luxembourg le 28 mai 2009.

Certifié sincère et conforme

AIM Services S.à r.l.

Michel E. RAFFOUL / Pierre BEISSEL

*Manager / Manager*

Référence de publication: 2009071258/21.

(090083366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2009.

**Ingenia Lux Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 136.587.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires (l'assemblée)  
de INGENIA LUX SICAV (la "société") tenue au siège social de la société le 22 avril 2009 à 15.30 heures*

*Résolution 5*

«L'Assemblée reconduit le mandat d'administrateur de:

- M. Federico Ceresole, Président

- M. Mario Moschetta, Administrateur

- M. Giovanni Fiocchi, Administrateur

- M. Jean-Philippe Bidault, Administrateur, 20, rue de la Paix, F-75002 Paris

- M. Benoni Dufour, Administrateur, 6, Grand-rue, L-3394 Roeser

pour un terme d'un an venant à échéance à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2010.»

*Résolution 6*

«L'Assemblée reconduit le mandat de la société PricewaterhouseCoopers S.à r.l. en tant que réviseur d'entreprises pour un terme d'un an devant expirer à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2010.»

BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES - SUCCURSALE DE LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2009070137/23.

(090082660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2009.

---

**Centre de Remorquage & Locations Automobiles S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7513 Mersch, 8, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 76.783.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

C.R.L.A. S.à r.l.

CENTRE DE REMORQUAGE & LOCATIONS AUTOMOBILES

8, route d'Arlon - L7513 MERSCH

Signature

Le gérant

Référence de publication: 2009071586/14.

(090084335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2009.

---

**Canna Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 21, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 104.357.

—  
EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par l'associé unique de la Société en date du 30 avril 2009 que:

i. la Société a transféré son siège social, du 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, au 21, Côte d'Eich, L- 1450 Luxembourg, avec effet en date du 30 avril 2009;

ii. le mandat de gérant de classe B de Carlo SCHNEIDER, né le 8 juin 1967 à Ettelbrück, Luxembourg, demeurant au 16, rue des Primevères, L-2351 Luxembourg, a pris fin en date du 30 avril 2009;

iii. Olivier DE METS, né le 10 novembre 1977 à Messancy, Belgique, demeurant au 3, rue Randlingen, L- 8366 Hagen, a été nommé en conséquence gérant de classe B de la Société, avec effet en date du 30 avril 2009 et pour une période qui s'achèvera par l'assemblée générale de la Société, qui sera tenue en 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme  
Signature  
Un Mandataire

Référence de publication: 2009071305/20.

(090083668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2009.

---

**Baldock Holding S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 19.657,00.**

Siège social: L-8290 Kehlen, 27, Domaine de Brameschhof.

R.C.S. Luxembourg B 138.147.

Il résulte des résolutions de l'Associé Unique en date du 6 mai 2009, que l'Actionnaire a pris les décisions suivantes:

1. Election du nouveau Gérant pour une durée indéterminée à compter du 6 mai 2009:

Manacor (Luxembourg) S.A., immatriculé auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 9.098, dont le siège social se situe 46A, avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg.

2. Démission du Gérant suivant à compter du 6 mai 2009:

Madame Marian Olde, née le 13 octobre 1962 à Heerlen, aux Pays-Bas, domiciliée 27, Domaine de Brameschhof, L-8290 Kehlen, au Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*BALDOCK HOLDING S. à r.l.*  
Manacor (Luxembourg) S.A.  
Gérant  
Signatures

Référence de publication: 2009070628/20.

(090082532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2009.

---

**Esco S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 37.091.

Le bilan de la société au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*  
Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2009070752/12.

(090083795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2009.

---

**World Express Funds II, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 66.367.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 29 mai 2009*

En date du 29 mai 2009, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- d'accepter la démission, avec effet au 26 février 2009, de Monsieur Jean-Claude Wolter en qualité d'Administrateur
- de ne pas renouveler les mandats de Monsieur Bryan Henning, de Monsieur Robert Friedman, de Monsieur Benoît de Ponthaud, de Monsieur Joseph W. Hardiman et de Monsieur Paul Stephen Jebson en qualité d'Administrateurs
- de nommer, avec effet au 29 mai 2009, Monsieur Crispin Henderson, Threadneedle Investment Services Ltd, 60 St Mary Axe, UK - EC3A 8JQ, Londres, Monsieur Simon Davies, Threadneedle Investment Services Ltd, 60 St Mary Axe, UK - EC3A 8JQ, Londres, de Monsieur William Lowndes, Threadneedle Investment Services Ltd, 60 St Mary Axe, UK - EC3A 8JQ, Londres et de Monsieur Tom Challenor, Threadneedle Investment Services Ltd, 60 St Mary Axe, UK - EC3A 8JQ, Londres en qualité d'Administrateurs jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2010

Luxembourg, le 2 juin 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

*Le Conseil d'Administration*

Référence de publication: 2009070742/21.

(090083835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2009.

---

**Edi Concept International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 73.458.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée  
générale ordinaire tenue en date du 25 mai 2009*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 25 mai 2009, que:

L'assemblée a décidé de révoquer la société "Compagnie Luxembourgeoise d'Expertise et de Révision Comptable", en abrégé "CLERC" de son mandat de Commissaire avec effet au 10 juin 2008. Elle a décidé de nommer la société "AUDIT.LU", ayant son siège social à L-6113 Junglinster, 42, rue des Cerises, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 113.620, à la fonction de Commissaire, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2012.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2009.

EDI CONCEPT INTERNATIONAL S.A.

François Georges

*Administrateur-délégué*

Référence de publication: 2009070149/21.

(090083230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2009.

---

**Malerbetrieb Burg & Kirch GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6858 Muenschecker, 6, Neie Wee.

R.C.S. Luxembourg B 50.261.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Stefan KIRCH / Christian BURG

*Les gérants*

Référence de publication: 2009071582/11.

(090084317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2009.

---

**Moltech Invent S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 29.008.

—  
*Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale des actionnaires de la société tenue en date du 2 juin 2009:*

- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont renouvelés jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire, à savoir:

*Administrateurs:*

- Georg Echternach, 104, Rijksstraatweg, NL-7383 AW Voorst, Pays Bas;
- Marcel Jouby, Stattenhof Building, Reaal 5V, NL-2350AA Leiderdorp, Pays Bas;
- Think Trong Nguyen, 165B, Grand-Lancy, CH-1213 Onex, Suisse.

*Commissaire aux comptes:*

- Jac J. Lam, Stattenhof Building, Reaal 5V, NL-2350AA Leiderdorp, Pays Bas.

Luxembourg, le 8 juin 2009.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009070668/21.

(090083283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2009.

**Eurinvest Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 6.025.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 28 mai 2009*

*Conseil d'Administration*

L'assemblée générale a décidé de renouveler le mandat des administrateurs pour une durée de six ans. Suite à cette décision, le Conseil d'Administration en fonction jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2015 est composé comme suit:

- MANGEN Fons, Réviseur d'Entreprises, 147 rue de Warken, L-9088 Ettelbruck
- REUTER-BONERT Carine, Employée Privée, 5 rue des Champs, L-3332 Fennange
- ANTOINE Jean-Hugues, Comptable, 7 rue de la Sartelle, B-6810 Izel

*Commissaire aux Comptes*

L'assemblée générale a accepté la démission de son mandat de Commissaire aux Comptes de M. MAQUA Dominique et décide de nommer la société RAMLUX S.A. en son remplacement pour une durée de 6 ans. Suite à cette décision le Commissaire aux Comptes en fonction jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2015 est RAMLUX S.A., 9b, bd Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Fons MANGEN

Administrateur

Référence de publication: 2009070523/22.

(090083955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2009.

**Metholding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 74, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 35.281.

—  
**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

A Madame le Président et Messieurs les Juges composant le Tribunal de Commerce de et à Luxembourg.

A l'honneur de vous exposer très respectueusement par l'organe de son mandataire soussigné Maître Lionel GUETH-WOLF, avocat à la Cour, agissant en sa qualité de liquidateur de la société:

- La société anonyme METHOLDING SA, avec siège social à L-1660 Luxembourg, 74, Grand-Rue, de fait inconnue à cette adresse,

prononcée par un jugement de votre tribunal en date du 9 octobre 2008,

que l'actif réalisé pour ladite société est inexistant et par là insuffisant pour couvrir les frais d'administration de la liquidation,

qu'il y a donc lieu de clôturer pour absence d'actif les opérations de ladite liquidation,

que conformément à l'article 536 du Code de Commerce, le tribunal de commerce peut prononcer la clôture des opérations de la liquidation pour insuffisance d'actif,

A ces causes

l'exposant conclut à ce qu'il vous plaise, Madame le Président et Messieurs les Juges,

déclarer closes pour absence d'actif les opérations de liquidations de la société METHOLDING SA.

Profonds respects.

Luxembourg, le 7 mai 2009.

Lionel GUETH-WOLF.

Référence de publication: 2009071274/24.

(090083871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2009.

**Äre Gipser S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8010 Strassen, 204, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 99.792.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFINTER S.A.

"Le Dôme" - Espace Pétrusse

2, Avenue Charles de Gaulle

L-1653 Luxembourg

B.P. 351 L-2013 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2009071232/15.

(090083616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2009.

**Morcone S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 121.173.

Il résulte des résolutions du conseil d'administration de la Société en date du 13 mai 2009 que Fiduciaire Fernand Faber, une société anonyme ayant son siège au 15, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Grand-Duché de Luxembourg sous le numéro B 54.231 a été nommée commissaire au comptes de la Société en remplacement de C.A.S. Services SA., commissaire aux comptes démissionnaire, et ce jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de la Société qui se tiendra en 2014.

Luxembourg, le 4 juin 2009.

Doeke van der Molen

*Administrateur*

Référence de publication: 2009071235/15.

(090083687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2009.

**Konkret S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7513 Mersch, 8, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 77.004.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pierre KRAUS

*Le gérant*

Référence de publication: 2009071589/11.

(090084337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2009.

**Generali Multinational Pension Solutions SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 141.004.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 28 avril 2009*

En date du 28 avril 2009, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de ne pas renouveler le mandat de Monsieur Claudio Cominelli en qualité d'Administrateur,
- de nommer, avec effet au 28 avril 2009, Monsieur Andrea Mencattini, Generali Assicurazioni Generali SpA (Trieste), Piazza Duca degli Abruzzi 2, I-34132 Trieste, en qualité d'Administrateur jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui approuvera les comptes annuels pour l'exercice au 31 décembre 2011.
- de renouveler les mandats de Monsieur Amerigo Borrini, de Monsieur Gian Luigi Costanzo, de Monsieur Laszlo Hrabovszki, de Monsieur Eric Le Gentil, de Monsieur Elio Moccia et de Monsieur Eugenio Romano en qualité d'Administrateurs jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui approuvera les comptes annuels pour l'exercice au 31 décembre 2011.

Luxembourg, le 29 avril 2009.

Pour extrait sincère et conforme

*Le Conseil d'Administration*

Signatures

Référence de publication: 2009071260/21.

(090083792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2009.

---

**Blue White Funds, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 133.869.

*Extrait des décisions prises en Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires de la Société tenue le 14 mai 2009*

Il a été décidé comme suit:

1. de renouveler le mandat des Administrateurs de la Société pour un terme expirant à l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2010.

2. de renouveler le mandat du Réviseur d'entreprise de la Société pour un terme expirant à l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2010.

Le Conseil d'Administration de la Société se compose comme suit:

- Jukka SJOSTEN

- Jaakko KARKI

- Kathy SATO

Le Réviseur d'entreprise de la Société est:

- Ernst & Young Luxembourg S.A.

Luxembourg, le 14 mai 2009.

Citco Fund Services (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009070720/22.

(090083541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2009.

---

**Raphseal S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 121.741.

Il résulte des résolutions du conseil d'administration de la Société en date du 13 mai 2009 que Fiduciaire Fernand Faber, une société anonyme ayant son siège au 15, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Grand-Duché de Luxembourg sous le numéro B 54.231 a été nommée commissaire aux comptes de la Société en remplacement de C.A.S. Services S.A., commissaire aux comptes démissionnaire, et ce jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de la Société qui se tiendra en 2014.

Luxembourg, le 4 juin 2009.

Doeke van der Molen

*Administrateur*

Référence de publication: 2009071213/15.

(090083676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2009.

---

**P.P. Luxco Holdings II S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 88.549.

**DISSOLUTION**

In the year two thousand and nine, on the twenty-fifth of May.

Before Us Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

Picchio Pharma Inc., a company with registered office at H2Y 2J7 Montreal, Quebec, Canada, 759, Square Victoria, Suite 224, registered at the trade register of Canada under number 144415940RC0001,

here represented by Mr David SANA, maître en droit, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the notary and the proxy-holder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented by Mr David SANA, pre-named, declared and requested the notary to act:

I.- That the private limited company (société à responsabilité limitée) "P.P. Luxco Holdings II S.à.r.l.", with registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B number 88.549, was incorporated by a deed received by Maître Gérard LECUIT, notary residing then in Hesperange (Grand Duchy of Luxembourg) and now in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on July 11, 2002, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 1449 of October 8, 2002, and whose articles of association have been amended for the last time by a deed received by the undersigned notary, on February 6, 2008, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 802 of April 2, 2008.

II.- That the capital of the private limited company "P.P. Luxco Holdings II S.à.r.l.", pre-named, presently amounts to forty-five million eight hundred thirty-three thousand seven hundred and fifty Euro (EUR 45,833,750.-), represented by three hundred sixty-six thousand six hundred and seventy (366,670) shares with a nominal value of one hundred and twenty-five Euro (EUR 125.-) each.

III.- That the appearing party is the holder of all the shares of the pre-named private limited company "P.P. Luxco Holdings II S.à.r.l."

IV.- That the appearing party has decided to dissolve and to liquidate the private limited company "P.P. Luxco Holdings II S.à.r.l." which has discontinued all activities.

V.- That the appearing party declares that it has taken over all assets and all liabilities of the said company.

VI.- That it is witnessed that the appearing party is vested with all the assets of the dissolved company and that the appearing party shall guarantee the payment of all liabilities of the company even if unknown at present.

VII.- That the liquidation of the private limited company "P.P. Luxco Holdings II S.à.r.l." is completed and that the company is to be construed as definitely terminated.

VIII.- That full and entire discharge is granted to the incumbent managers of the dissolved company for the performance of their assignment.

IX.- That the corporate documents shall be kept for the duration of five years at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

#### Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand eight hundred Euro.

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up at Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the latter signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction en langue française du texte qui précède**

L'an deux mille neuf, le vingt-cinq mai.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

#### A COMPARU:

Picchio Pharma Inc., une société avec siège social à H2Y 2J7 Montreal, Quebec, Canada, 759, Square Victoria, Suite 224, enregistrée au registre du commerce et des sociétés du Canada sous le numéro 144415940RC0001,

représentée par Monsieur David SANA, maître en droit, domicilié professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, représentée par Monsieur David SANA, prénommé, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit ses déclarations:

I.- Que la société à responsabilité limitée "P.P. Luxco Holdings II S.à.r.l." ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 88.549, a été constituée suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire alors de résidence à Hesperange (Grand-Duché de Luxembourg) et maintenant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 11 juillet 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

C numéro 1449 du 8 octobre 2002, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par devant le notaire instrumentant, en date du 6 février 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 802 du 2 avril 2008.

II.- Que le capital social de la société à responsabilité limitée "P.P. Luxco Holdings II S.à.r.l.", pré-désignée, s'élève actuellement à quarante-cinq millions huit cent trente-trois mille sept cent cinquante Euros (EUR 45.833.750,-), représenté par trois cent soixante-six mille six cent soixante-dix (366.670) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq Euros (EUR 125,-) chacune.

III.- Que la comparante est l'associée unique de la prédite société à responsabilité limitée "P.P. Luxco Holdings II S.à.r.l.".

IV.- Que la comparante a décidé de dissoudre et de liquider la société à responsabilité limitée "P.P. Luxco Holdings II S.à.r.l.", qui a interrompu ses activités.

V.- Que la comparante déclare qu'elle a repris tous les éléments d'actif et de passif de ladite société.

VI.- Qu'il est attesté que la comparante est investie de tous les éléments actifs de la société dissoute et répondra personnellement de tout le passif social de la société, même inconnu à ce jour.

VII.- Que la liquidation de la société à responsabilité limitée "P.P. Luxco Holdings II S.à.r.l." est achevée et que celle-ci est à considérer comme définitivement close.

VIII.- Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants de la société dissoute pour l'exécution de leur mandat.

IX.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

#### Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de mille huit cents euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: SANA; J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 29 mai 2009, Relation GRE/2009/1985. Reçu soixante-quinze euros 75 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 4 juin 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009071072/231/102.

(090084010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2009.

### R.P.S. Consulting, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8295 Keispelt, 80A, rue de Kehlen.

R.C.S. Luxembourg B 146.419.

#### STATUTS

L'an deux mil neuf, le quatorze mai.

Par-devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz.

A comparu:

Monsieur Thierry Edward P DAILLY, né à Elsene (Belgique), le 21 août 1968, demeurant à B-1760 Roosdaal, 40 B, Koning Albertstraat

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser un acte d'une société à responsabilité limitée, qu'il déclare constituer pour son compte et entre tous ceux qui en deviendront associés par la suite et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

#### Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "R.P.S. Consulting" Sàrl.

**Art. 2.** Le siège social de la société est établi à Keispelt. Il pourra être transféré en toute autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du où des associés.

**Art. 3.** La durée de la société est illimitée. Elle pourra être dissoute conformément à la loi.

**Art. 4.** La société a pour objet l'exercice d'une activité d'agent de joueurs de football en relation avec la FIFA (Fédération Internationale de Football Association), l'organisation d'événements sportifs et plus généralement toutes activités concernant l'encadrement, le conseil et la médiation de talents sportifs et de sportifs de haut niveau, le conseil aux clubs sportifs ainsi que toutes prestations y liées. Par ailleurs, l'objet de la société comprend l'achat, la vente, la gestion et l'exploitation de tout droit d'image, l'exploitation de tous sites Internet et produits dérivés relatifs au domaine sportif ainsi que la fourniture de tout support technique et, plus généralement et de manière non limitative, l'octroi et la concession de licences à tout partenaire qui souhaiterait utiliser les services de la société. La société peut réaliser également toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs prédécrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

La société assure également les services aux entreprises.

La société a en outre pour objet la prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, la prestation de services à filiales et d'acquérir tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment d'acquérir tous brevets et licences, les gérer et les mettre en valeur, d'octroyer aux entreprises dans laquelle la Société a un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, toutefois sans vouloir bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holdings.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS euros (12.500,- EUR) divisé en CENT (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ euros (125,- EUR) chacune.

Toutes les parts ont été intégralement libérées en espèces par l'associé unique, Monsieur DAILLY, prénommé, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS euros (12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

La propriété des parts sociales résulte des présentes statuts ou des actes de cession de parts régulièrement consentis, sans qu'il y ait lieu à délivrance d'aucun titre.

Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 6.** En cas de pluralité d'associés, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à un non associé que du consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Dans le même cas, elles ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de refus de cession les associés non-cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts offertes en cession.

Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

**Art. 7.** La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants à nommer par l'associé unique ou les associés réunis en assemblée générale, qui fixent leurs pouvoirs.

**Art. 8.** Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 9.** Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.

**Art. 10.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale. Il ne peut les déléguer. Les décisions de l'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale des associés, sont consignés dans un registre tenu au siège social.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé participe aux décisions collectives, quel que soit le nombre de voix proportionnellement au nombre de parts qu'il possède. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Les décisions collectives ayant pour objet une modification des statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 11.** L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 12.** Chaque année au 31 décembre il sera dressé un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits.

Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales,
- le solde restant est à libre disposition des associés.

En cas de distribution, le solde bénéficiaire sera attribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation au capital social.

**Art. 13.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique ou d'un associé n'entraîneront pas la dissolution de la société.

**Art. 14.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associé(s) ou non, nommé(s) par l'associé unique ou par l'assemblée des associés.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif. L'actif après déduction du passif, sera attribué à l'associé unique ou partagé entre les associés dans la proportion des parts dont ils sont propriétaires.

**Art. 15.** Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, il est fait référence aux dispositions légales en vigueur.

#### *Mesure transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2009.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à la somme de 1.000,- EUR.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1.- Le siège social de la société est établi à L-8295 Keispelt, 80 A, rue de Kehlen.

2.- Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur Thierry Edward P DAILLY, prénommé.

La société sera valablement engagée par sa seule signature.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: T. Dailly, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 18 mai 2009 - WIL/2009/431 - Reçu soixante-quinze euros = 75,- €.

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 26 mai 2009.

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2009070887/2724/106.

(090083840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2009.

### **Syn2cat - hackerspace.lu a.s.b.l., Association sans but lucratif.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 189, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg F 7.979.

#### STATUTS

#### **Chapitre I<sup>er</sup> - Siège Social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Les personnes dénommées ci-après

Nom, Prénom, Profession, Adresse, Nationalité

Clement Steve; informaticien; 45, rue GD. Charlotte, L-7520 Mersch; L

Gaffinet Yves; chargé de recherche; 21, rue Dr Schweitzer, L-3567 Dudelange; L

Hiebbner Kevin; assistant pédagogique; 20, rue des Fleurs, L-6723 Grevenmacher; D

Quest Michael; analyste-programmeur; 99A, rue Laurent Ménager, L-2143 Luxembourg; D

Raison David; étudiant; 189, av. de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg; L

Steichen Pascal; physicien; 23, rue Paul Albrecht, L-1151 Luxembourg; L

Teusch Gust; retraité; 180, rue des Romains, L-8041 Strassen; L

Teusch Marc; professeur-ingénieur; 31, rue Guillaume Serrig, L-4916 Bascharage; L

ont fondé, le 3 février 2009, une association sans but lucratif, selon la loi du 28 avril 1928 (telle qu'elle a été modifiée) dénommée «syn2cat - hackerspace.lu a.s.b.l.», qui a son siège au 189, av. de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg

## Chapitre II - Objectif et buts

**Art. 2.** L'association a pour but, dans les domaines artistiques, culturelles et de nouvelles technologies:

- d'encourager, de soutenir et de s'investir dans des projets d'éducation et/ou de «R&D» (recherche et développement),

- de rassembler des associations et individus intéressés des projets des susdits domaines,

- d'organiser des manifestations culturelles, artistiques ou autres afin de poursuivre les objectifs susdits.

Pour réaliser les objectifs susdits, l'association:

- fait la gestion ainsi que l'exploitation d'un local surnommé "Hackerspace",

- mets à disposition aux diverses associations et individus intéressés une infrastructure élaborée (locaux, matériel informatique, électronique, artisanal...)

**Art. 3.** L'association est politiquement indépendante. Elle offre son expertise et sa fonction consultative à tout organe à condition que l'idéologie de celui-ci ne conteste les intérêts de l'association et que la neutralité de l'association soit conservée.

**Art. 4.** La durée de l'association est illimitée.

## Chapitre III - Membres, Cotisations et Exclusion

**Art. 5.** L'association comprend des membres effectifs et des membres d'honneur. Peut devenir

Le Conseil d'Administration peut conférer le titre de "Membre d'honneur" à des personnes ayant rendu des services à l'association.

**Art. 6.** La cotisation annuelle est fixé par l'Assemblée Générale mais ne pourra pas dépasser 600 €.

**Art. 7.** Tout membre de l'association peut démissionner à tout moment. Est d'office démissionnaire le membre qui, après un délai de trois mois à compter de l'Assemblée Générale ordinaire, n'a pas payé les cotisations lui incombant.

**Art. 8.** Tout membre lésant d'une manière quelconque les intérêts de l'association peut en être exclu. Cette exclusion se fait par vote secret et à majorité qualifiée du Conseil d'Administration.

## Chapitre IV - Administration

**Art. 9.** L'association est administrée par un Conseil d'Administration de trois membres au moins et de dix au plus, dont un secrétaire général, un secrétaire adjoint et un trésorier, élus par l'Assemblée Générale.

- L'élection des secrétaires fait l'objet d'un vote à part.

- Les élections des secrétaires et des membres du Conseil d'Administration se font par vote secret et à la majorité simple.

- Le Conseil d'Administration sortant propose à l'Assemblée Générale le nombre de membres du Conseil d'Administration pour le prochain exercice.

- Un Administrateur sortant est rééligible.

- Les candidats doivent être membres effectifs et majeurs.

- Les candidatures doivent être adressées au Conseil d'Administration avant le début de l'Assemblée Générale.

En cas de vacance d'un poste au Conseil d'Administration, ce dernier aura la faculté de désigner parmi les membres effectifs de l'association un suppléant dont la mission prendra fin à l'Assemblée Générale suivantes.

En outre, le conseil peut s'adjoindre, à l'unanimité, soit temporairement, soit définitivement, des personnes même non - membres actifs auxquels il délègue des pouvoirs spéciaux et qu'il charge d'une mission spéciale. Ces personnes n'ont toutefois que voix consultative aux réunions du Conseil d'Administration.

**Art 10.** L'association est valablement engagée par la signature d'un secrétaire (général ou adjoint) et d'un membre du Conseil d'Administration.

**Art. 11.** Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation d'un secrétaire ou sur demande d'un autre Administrateur. Il ne peut délibérer valablement que si la moitié plus un de ses membres sont présents.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité simple. En cas d'égalité des voix, celles des secrétaires présents sont prépondérantes.

## Chapitre V - Assemblée Générale

**Art. 12.** Une délibération de l'Assemblée Générale est nécessaire pour les objets suivants:

1. la modification des statuts,

2. l'élection du Conseil administratif,

3. l'approbation des comptes,
4. la dissolution de l'association.

**Art. 13.** L'Assemblée Générale se rassemble au moins une fois par année en date et au lieu fixé par la convocation. La convocation, émise par le Conseil d'Administration, est faite par écrit avec un préavis de deux semaines au moins et comporte l'ordre du jour.

Il est loisible aux membres de se faire représenter par un autre membre dûment mandaté. Chaque membre ne peut représenter tout au plus qu'un autre membre.

**Art. 14.** Les membres sont convoqués en Assemblée Générale chaque fois que le Conseil d'Administration le juge nécessaire ou que le quart des membres effectifs l'exige.

**Art. 15.** Tous les membres effectifs, ayant atteint l'âge de 16 ans au moins, ont un droit de vote et les résolutions sont prises à la majorité simple des voix des membres présents, sauf dans le cas où il en est décidé autrement par les statuts ou par la loi.

**Art. 16.** L'Assemblée Générale ne peut valablement délibérer sur la modification des statuts que si l'objet de celles-ci est spécialement indiqué dans la convocation et si l'Assemblée Générale réunit les deux tiers des membres effectifs. Aucune modification ne peut être adoptée sans majorité des deux tiers des voix.

**Art. 17.** L'Assemblée Générale délibère et vote sur les questions qui lui sont déférées par les présents statuts et par le Conseil d'Administration, qui soumet à son approbation le compte des recettes et des dépenses. L'Assemblée Générale désigne parmi les membres effectifs au moins deux réviseurs de caisse, qui, après avoir vérifié les comptes, présentent un rapport à l'Assemblée Générale.

#### **Chapitre VI - Gérance du Local dit «Hackerspace»**

**Art. 18.** L'espace surnommé «Hackerspace» est géré par les secrétaires de l'association. S'y ajoute un groupe de travail composé de membres effectifs spécifiquement désigné par le Conseil d'administration.

**Art. 19.** Tout projet doit être présenté au CA, afin que celui-ci puisse évaluer ses coûts et ses répercussions. Le CA peut interdire l'exécution d'un projet s'il le juge nécessaire.

**Art. 20.** L'association dispose d'un règlement interne, validé par l'Assemblée Générale sur proposition du Conseil d'Administration, spécifiant les conditions d'utilisation et d'accès au local dit «Hackerspace» ainsi que toute autres dispositions nécessaires au bon fonctionnement de l'association.

#### **Chapitre VII - Dissolution**

**Art. 21.** L'Assemblée Générale ne peut prononcer la dissolution de l'association que si les deux tiers de ses membres sont présents.

**Art. 22.** En cas de dissolution de l'association, ses biens seront laissés aux bons soins à une entité à désigner par l'Assemblée Générale, en vue de les mettre à disposition de projets similaires.

#### **Chapitre VIII - Disposition diverses**

**Art. 23.** Pour tous les cas non prévus aux présents statuts les dispositions de la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif seront d'application.

Les présents statuts ont été adoptés lors de l'Assemblée Générale du 3 février 2009

Signatures.

Référence de publication: 2009070865/107.

(090083790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2009.

---

#### **Vatico S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6581 Rosport, 27, rue du Pont.

R.C.S. Luxembourg B 146.413.

#### **STATUTEN**

Im Jahre zwei tausend neun.

Den vierten Juni.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitz in Echternach, (Grossherzogtum Luxemburg),

ist erschienen:

Herr Thomas VATHEUER, geschäftsführender Gesellschafter, wohnhaft in D-54296 Trier, Am Trimmelter Hof.

Welcher Komparsent den instrumentierenden Notar ersuchte, folgende Gesellschaftsgründung zu beurkunden:

## **Titel I. Name, Sitz, Zweck, Dauer**

**Art. 1.** Es wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, welche durch gegenwärtige Satzung sowie durch die zutreffenden gesetzlichen Bestimmungen geregelt ist.

Die Gesellschaft kann einen oder mehrere Gesellschafter haben.

**Art. 2.** Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung "VATICO S.à r.l."

**Art. 3.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Rosport.

Er kann durch eine Entscheidung des oder der Gesellschafter in eine andere Ortschaft des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

**Art. 4.** Die Gesellschaft hat zum Gegenstand:

- das Betreiben einer Medienagentur,
- die Produktion, der Verkauf und die Beratung von Medienprodukten für Presse, Funk, Fernsehen und Internet,
- die Beratung in der Öffentlichkeitsarbeit und Public Relation für Unternehmen,
- Schulungen und Coachings im Medienbereich sowie Veranstaltungen von Seminaren und Tagungen,
- die Werbe- und Marketingberatung für Unternehmen,
- die Moderation von Veranstaltungen,
- der Handel mit Lizenzen und Markenrechten im Medienbereich und für das Internet,
- die Personalberatung für Medienunternehmen.

Die Gesellschaft kann alle Tätigkeiten ausführen die sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern.

**Art. 5.** Die Gesellschaft ist für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

## **Titel II. Gesellschaftskapital, Anteile**

**Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt ZWÖLF TAUSEND FÜNF HUNDERT EURO (€ 12.500,-), aufgeteilt in EIN HUNDERT (100) Anteile von je EIN HUNDERT FÜNFUNDZWANZIG EURO (€ 125,-), welche integral durch Herrn Thomas VATHEUER, geschäftsführender Gesellschafter, wohnhaft in D-54296 Trier, Am Trimmeiter Hof, übernommen wurden.

Alle Anteile wurden voll und in bar eingezahlt, so dass der Betrag von ZWÖLF TAUSEND FÜNF HUNDERT EURO (€ 12.500,-) der Gesellschaft von heute an zur Verfügung steht, wie dies dem unterzeichneten Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

**Art. 7.** Im Falle von mehreren Gesellschaftern sind die Anteile zwischen ihnen frei übertragbar.

Das Abtreten von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf der Genehmigung der anderen Gesellschafter, welche drei Viertel (3/4) des Gesellschaftskapitals vertreten.

Die Übertragungen sind der Gesellschaft und Dritten gegenüber erst rechtswirksam, nachdem sie gemäss Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches der Gesellschaft zugestellt, oder von ihr in einer notariellen Urkunde angenommen worden sind.

## **Titel III. Verwaltung und Vertretung**

**Art. 8.** Die Beschlüsse werden durch den alleinigen Gesellschafter gemäss Artikel 200-2 des Gesetzes vom 18. September 1933 sowie dasselbe abgeändert worden ist, gefasst.

Die Verträge zwischen der Gesellschaft und dem alleinigen Gesellschafter unterliegen ebenfalls den Bestimmungen dieses Artikels.

**Art. 9.** Solange die Zahl der Gesellschafter fünfundzwanzig (25) nicht übersteigt, steht es dem Geschäftsführer frei, die Gesellschafter in Generalversammlungen zu vereinigen. Falls keine Versammlung abgehalten wird, erhält jeder Gesellschafter den genau festgelegten Text der zu treffenden Beschlüsse und gibt seine Stimme schriftlich ab.

Eine Entscheidung wird nur dann gültig getroffen, wenn sie von Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Kapitals vertreten, angenommen wird. Ist diese Zahl in einer ersten Versammlung oder schriftlichen Befragung nicht erreicht worden, so werden die Gesellschafter ein zweites Mal durch Einschreibebrief zusammengerufen oder befragt und die Entscheidungen werden nach der Mehrheit der abgegebenen Stimmen getroffen, welches auch der Teil des vertretenen Kapitals sein mag.

Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt ganz gleich wie viele Anteile er hat. Er kann so viele Stimmen abgeben wie er Anteile hat. Jeder Gesellschafter kann sich rechtmässig bei der Gesellschafterversammlung auf Grund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

**Art. 10.** Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Teilhaber der Gesellschaft sein müssen.

Die Ernennung der Geschäftsführer erfolgt durch den alleinigen Gesellschafter beziehungsweise durch die Gesellschafterversammlung, welche die Befugnisse und die Dauer der Mandate des oder der Geschäftsführer festlegt.

Als einfache Mandatare gehen der oder die Geschäftsführer durch ihre Funktion(en) keine persönlichen Verpflichtungen bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft ein. Sie sind jedoch für die ordnungsgemässe Ausführung ihres Mandats verantwortlich.

**Art. 11.** Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

**Art. 12.** Über die Geschäfte der Gesellschaft wird nach handelsüblichem Brauch Buch geführt.

Am Ende eines jeden Geschäftsjahres werden durch die Geschäftsführung ein Inventar, eine Bilanz und eine Gewinn- und Verlustrechnung aufgestellt, gemäss den diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Ein Geschäftsbericht muss gleichzeitig abgegeben werden. Am Gesellschaftssitz kann jeder Gesellschafter während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und in die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

Die Bilanz sowie die Gewinn- und Verlustrechnung werden dem oder den Gesellschaftern zur Genehmigung vorgelegt. Diese äussern sich durch besondere Abstimmung über die Entlastung der Geschäftsführung.

Der Kreditsaldo der Bilanz wird nach Abzug aller Unkosten sowie des Beitrages zur gesetzlichen Reserve der Generalversammlung der Gesellschafter beziehungsweise dem alleinigen Gesellschafter zur Verfügung gestellt.

**Art. 13.** Beim Ableben des alleinigen Gesellschafter oder einem der Gesellschafter erlischt die Gesellschaft nicht, sondern wird durch oder mit den Erben des Verstorbenen weitergeführt.

#### **Titel IV. Auflösung und Liquidation**

**Art. 14.** Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere von dem alleinigen Gesellschafter oder der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt.

Der alleinige Gesellschafter beziehungsweise die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

**Art. 15.** Für sämtliche nicht vorgesehenen Punkte gilt das Gesetz vom 18. September 1933 über die Gesellschaften mit beschränkter Haftung, sowie das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und deren Abänderungen.

#### *Übergangsbestimmung*

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2009.

#### *Kosten*

Die Kosten, welche der Gesellschaft zum Anlass ihrer Gründung entstehen, werden abgeschätzt auf den Betrag von ungefähr ein tausend Euro (€ 1.000,-).

#### *Erklärung*

Der Komparent erklärt, dass der unterfertigte Notar ihm Kenntnis gegeben hat davon, dass die Gesellschaft erst nach Erhalt der Handelsermächtigung ihre Aktivitäten aufnehmen kann.

#### *Generalversammlung*

Sofort nach der Gründung, hat der alleinige Gesellschafter folgende Beschlüsse gefasst:

a) Zum Geschäftsführer der Gesellschaft wird für eine unbestimmte Dauer ernannt:

Herr Thomas VATHEUER, geschäftsführender Gesellschafter, geboren in Hamm (Deutschland), am 7. November 1961, wohnhaft in D-54296 Trier, Am Trimmer Hof.

b) Die Gesellschaft wird in allen Fällen durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers rechtsgültig vertreten und verpflichtet.

c) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-6581 Rosport, Douaniersheischen, 27, rue du Pont.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Echternach, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: T. VATHEUER, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 5 juin 2009. Relation: ECH/2009/714. Reçu soixante-quinze euros 75,- €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, den 9. Juni 2009.

Henri BECK.

Référence de publication: 2009070870/201/115.

(090083765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2009.

**Euroconsortium de Placements S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 53.360.

—  
EXTRAIT

L'Assemblée générale du 29 mai 2009 a pris note du non-renouvellement de la candidature de Monsieur Henri GRISIUS aux fonctions d'administrateur et nomme en remplacement:

- Madame Stéphanie GRISIUS, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, demeurant au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, aux fonctions d'Administrateur.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009.

L'Assemblée générale du 29 mai 2009 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Madame Michelle DELFOSSE, Administrateur, Président, ingénieur civil, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;

- Madame Nathalie GAUTIER, Administrateur, employée privée, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009.

L'assemblée générale du 29 mai 2009 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 130.620.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009.

Luxembourg, le 29 mai 2009.

Pour EUROCONSORTIUM DE PLACEMENTS S.A.

Société anonyme holding

Signature

Référence de publication: 2009070700/25.

(090083162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2009.

---

**Fritz Meyer Lux Bauunternehmung S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 8, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 146.414.

—  
STATUTEN

Im Jahre zwei tausend neun.

Den vierten Juni.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitz in Echternach, (Grossherzogtum Luxemburg),

ist erschienen:

Die Gesellschaft Fritz Meyer GmbH, mit Sitz in D-57610 Altenkirchen, Schlossplatz 1a, eingetragen im Handelsregister B des Amtsgerichts Montabaur, unter der Nummer HRB 10404,

hier vertreten durch ihren alleinvertretungsberechtigten Geschäftsführer:

Herrn Hans-Georg MEYER, Diplom-Ingenieur (TH), Bauingenieur, wohnhaft in D-57614 Fluterschen, Steimelerstrasse 52.

Welche Komparentin, vertreten wie eingangs erwähnt, den instrumentierenden Notar ersuchte, folgende Gesellschaftsgründung zu beurkunden:

**Titel I. Name, Sitz, Zweck, Dauer**

**Art. 1.** Es wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, welche durch gegenwärtige Satzung sowie durch die zutreffenden gesetzlichen Bestimmungen geregelt ist.

Die Gesellschaft kann einen oder mehrere Gesellschafter haben.

**Art. 2.** Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung "Fritz Meyer Lux Bauunternehmung S.à r.l."

**Art. 3.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg.

Er kann durch eine Entscheidung des oder der Gesellschafter in eine andere Ortschaft des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

**Art. 4.** Die Gesellschaft hat zum Gegenstand den Betrieb eines Bauunternehmens, sowie alle sonstigen Geschäfte die damit in Zusammenhang stehen.

Die Gesellschaft kann alle Tätigkeiten ausführen die sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern.

**Art. 5.** Die Gesellschaft ist für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

### **Titel II. Gesellschaftskapital, Anteile**

**Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt FÜNFZIG TAUSEND EURO (€ 50.000,-), aufgeteilt in EIN HUNDERT (100) Anteile von je FÜNFHUNDERT EURO (€ 500,-), welche integral durch die Gesellschaft Fritz Meyer GmbH, mit Sitz in D-57610 Altenkirchen, Schlossplatz 1a, eingetragen im Handelsregister B des Amtsgerichts Montabaur, unter der Nummer HRB 10404, übernommen werden.

Alle Anteile wurden voll in bar eingezahlt, so dass der Betrag von FÜNFZIG TAUSEND EURO (€ 50.000,-) der Gesellschaft von heute an zur Verfügung steht, wie dies dem unterzeichneten Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

**Art. 7.** Im Falle von mehreren Gesellschaftern sind die Anteile zwischen ihnen frei übertragbar.

Das Abtreten von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf der Genehmigung der anderen Gesellschafter, welche drei Viertel (3/4) des Gesellschaftskapitals vertreten.

Die Übertragungen sind der Gesellschaft und Dritten gegenüber erst rechtswirksam, nachdem sie gemäss Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches der Gesellschaft zugestellt, oder von ihr in einer notariellen Urkunde angenommen worden sind.

### **Titel III. Verwaltung und Vertretung**

**Art. 8.** Die Beschlüsse werden durch den alleinigen Gesellschafter gemäss Artikel 200-2 des Gesetzes vom 18. September 1933 sowie dasselbe abgeändert worden ist, gefasst.

Die Verträge zwischen der Gesellschaft und dem alleinigen Gesellschafter unterliegen ebenfalls den Bestimmungen dieses Artikels.

**Art. 9.** Solange die Zahl der Gesellschafter fünfundzwanzig (25) nicht übersteigt, steht es dem Geschäftsführer frei, die Gesellschafter in Generalversammlungen zu vereinigen. Falls keine Versammlung abgehalten wird, erhält jeder Gesellschafter den genau festgelegten Text der zu treffenden Beschlüsse und gibt seine Stimme schriftlich ab.

Eine Entscheidung wird nur dann gültig getroffen, wenn sie von Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Kapitals vertreten, angenommen wird. Ist diese Zahl in einer ersten Versammlung oder schriftlichen Befragung nicht erreicht worden, so werden die Gesellschafter ein zweites Mal durch Einschreibebrief zusammengerufen oder befragt und die Entscheidungen werden nach der Mehrheit der abgegebenen Stimmen getroffen, welches auch der Teil des vertretenen Kapitals sein mag.

Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt ganz gleich wie viele Anteile er hat. Er kann so viele Stimmen abgeben wie er Anteile hat. Jeder Gesellschafter kann sich rechtmässig bei der Gesellschafterversammlung auf Grund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

**Art. 10.** Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Teilhaber der Gesellschaft sein müssen.

Die Ernennung der Geschäftsführer erfolgt durch den alleinigen Gesellschafter beziehungsweise durch die Gesellschafterversammlung, welche die Befugnisse und die Dauer der Mandate des oder der Geschäftsführer festlegt.

Als einfache Mandatäre gehen der oder die Geschäftsführer durch ihre Funktion(en) keine persönlichen Verpflichtungen bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft ein. Sie sind jedoch für die ordnungsgemässe Ausführung ihres Mandats verantwortlich.

**Art. 11.** Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

**Art. 12.** Über die Geschäfte der Gesellschaft wird nach handelsüblichem Brauch Buch geführt.

Am Ende eines jeden Geschäftsjahres werden durch die Geschäftsführung ein Inventar, eine Bilanz und eine Gewinn- und Verlustrechnung aufgestellt, gemäss den diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Ein Geschäftsbericht muss gleichzeitig abgegeben werden. Am Gesellschaftssitz kann jeder Gesellschafter während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und in die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

Die Bilanz sowie die Gewinn- und Verlustrechnung werden dem oder den Gesellschaftern zur Genehmigung vorgelegt. Diese äussern sich durch besondere Abstimmung über die Entlastung der Geschäftsführung.

Der Kreditsaldo der Bilanz wird nach Abzug aller Unkosten sowie des Beitrages zur gesetzlichen Reserve der Generalversammlung der Gesellschafter beziehungsweise dem alleinigen Gesellschafter zur Verfügung gestellt.

**Art. 13.** Beim Ableben des alleinigen Gesellschafter oder einem der Gesellschafter erlischt die Gesellschaft nicht, sondern wird durch oder mit den Erben des Verstorbenen weitergeführt.

### **Titel IV. Auflösung und Liquidation**

**Art. 14.** Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere von dem alleinigen Gesellschafter oder der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt.

Der alleinige Gesellschafter beziehungsweise die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

**Art. 15.** Für sämtliche nicht vorgesehenen Punkte gilt das Gesetz vom 18. September 1933 über die Gesellschaften mit beschränkter Haftung, sowie das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und deren Abänderungen.

#### *Übergangsbestimmung*

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2009.

#### *Kosten*

Die Kosten, welche der Gesellschaft zum Anlass ihrer Gründung entstehen, werden abgeschätzt auf den Betrag von ungefähr ein tausend einhundert Euro (€ 1.100,-).

#### *Erklärung*

Die Komparentin, vertreten wie vorerwähnt, erklärt, dass der unterfertigte Notar ihr Kenntnis gegeben hat davon, dass die Gesellschaft erst nach Erhalt der Handelsermächtigung ihre Aktivitäten aufnehmen kann.

#### *Generalversammlung*

Sofort nach der Gründung, hat die alleinige Gesellschafterin, vertreten wie eingangs erwähnt, folgende Beschlüsse gefasst:

- a) Zu Geschäftsführern der Gesellschaft werden für eine unbestimmte Dauer ernannt:
  - Herr Hans-Georg MEYER, Diplom-Ingenieur (TH), Bauingenieur, wohnhaft in D-57614 Fluterschen, Steimeler Strasse 52.
  - Herr René SCHMIDT, Diplom-Ingenieur, wohnhaft in D-57614 Fluterschen, Ahornweg 10.
- b) Die Gesellschaft wird in allen Fällen durch die alleinige Unterschrift eines der beiden Geschäftsführer rechtsgültig vertreten und verpflichtet.
- c) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-1510 Luxemburg, 8, avenue de la Faïencerie.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, handelnd wie eingangs erwähnt, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: H.-G. MEYER, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 05 juin 2009. Relation: ECH/2009/709. Reçu soixante-quinze euros 75,00.- €

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des sociétés et Associations.

Echternach, den 9. Juni 2009.

Henri BECK.

Référence de publication: 2009070873/201/115.

(090083769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2009.

#### **H.E.M.C.O. S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 127.119.

#### *Extrait de Transfert de Parts Sociales*

Il résulte d'une cession de parts sociales effectuée en date du 3 juin 2009 que:

- la société Pitch S.A., société anonyme, établie et ayant son siège social Suite 13, First Floor, Oliaji Trade Center, Francis Rachel Street, Mahé, Republic of Seychelles, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés (International Business Company) de Mahé sous le numéro IBC 029020, a cédé:

250 parts sociales qu'il détenait dans la société H.E.M.C.O. S.à r.l. à

Monsieur Karim MEGHERBI, né le 12 octobre 1978 à Paris (75016), demeurant au 6/8 Impasse du Curé - 75018 PARIS

- la société Lofting S.A., société anonyme, établie et ayant son siège social Suite 13, First Floor, Oliaji Trade Center, Francis Rachel Street, Mahé, Republic of Seychelles, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés (International Business Company) de Mahé sous le numéro IBC 029013, a cédé:

230 parts sociales qu'il détenait dans la société H.E.M.C.O. S.à r.l. à

Monsieur Karim MEGHERBI, né le 12 octobre 1978 à Paris (75016), demeurant au 6/8 Impasse du Curé - 75018 PARIS

- la société Lofting S.A., société anonyme, établie et ayant son siège social Suite 13, First Floor, Oliaji Trade Center, Francis Rachel Street, Mahé, Republic of Seychelles, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés (International Business Company) de Mahé sous le numéro IBC 029013, a cédé:

20 parts sociales qu'il détenait dans la société H.E.M.C.O. S.à r.l. à

Mademoiselle Francine PEROS, née le 20 mai 1952, Paris 12ème, demeurant au 31 rue du Port - 94130 Nogent sur Marne.

Monsieur Karim MEGHERBI: .....	480 parts sociales
Mademoiselle Francine PEROS: .....	20 parts sociales
Total: .....	500 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2009.

*Pour H.E.M.C.O. S.à r.l.*

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2009070624/34.

(090082547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2009.

## **SOLEP, Société Luxembourgeoise de l'Evaluation et de la Prospective, Association sans but lucratif.**

Siège social: Luxembourg,  
R.C.S. Luxembourg F 7.978.

### — STATUTS

Entre les soussignés:

Allegrezza Serge, économiste, demeurant à Leudelange

Bingen Frank, économiste, demeurant à Luxembourg

Borsi François-Xavier, économiste, demeurant à Thionville (France)

Deisges Pascal, réviseur d'entreprise, demeurant à Dudelange

Demortier Henry, ingénieur, demeurant à Tintigny (Belgique)

Durand Alex, économiste, demeurant à Luxembourg

Garcia Vitoria Laura, chercheuse, demeurant à Paris (France)

Gordet Yves, entrepreneur, demeurant à Bereldange

Guarda-Rauchs Alexandra, économiste, demeurant à Luxembourg

Hencks Ferdinand, ingénieur, demeurant à Niederanven

Loechel André Jean Marc, historien, demeurant à Paris (France)

Strauss Hubert, économiste, demeurant à Luxembourg

Urbé Robert, économiste, demeurant à Ettelbruck

Weitzel André Joseph, psychologue, demeurant à Luxembourg

et tous ceux qui deviendront membres par la suite, est constituée une association sans but lucratif régie par la loi du 21 avril 1928, telle qu'elle a été modifiée, et par les présents statuts.

### **I. Dénomination, Objet. Siège, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** L'association porte la dénomination de Société Luxembourgeoise de l'Evaluation et de la Prospective, a.s.b.l., ayant pour abrégé SOLEP.

**Art. 2.** L'association a pour mission de contribuer à la qualité des prises de décision publique en recourant notamment aux approches de l'évaluation et de la prospective. Elle aura aussi pour vocation de promouvoir l'utilisation de l'évaluation et de la prospective dans les organisations publiques et privées et de faire progresser les techniques et méthodes associées.

L'association adopte les définitions suivantes:

L'évaluation est un outil de pilotage d'une activité, d'un projet, d'un programme, d'une stratégie d'intervention ou d'une politique, dont le but est de déterminer la pertinence et l'accomplissement des objectifs (efficacité), ainsi que l'efficience, l'impact et la durabilité des actions engagées. L'évaluation peut porter sur une action en cours (in itinere), passée (ex post) ou envisagée (ex ante).

La prospective est un instrument au service de la compréhension de ce que sont les transformations de l'environnement, qu'il soit économique, naturel, social et/ou technologique. Elle est également une culture de l'anticipation et du débat collectif sur les enjeux et les choix qui en résultent aujourd'hui, ainsi qu'un instrument puissant pour engager les

parties prenantes sur la voie de stratégies ambitieuses, volontaristes et avec la volonté d'apporter une vision éclairée du futur en identifiant les sources d'incertitude face à l'avenir et dans une perspective de promouvoir une gestion préventive plutôt que curative du changement que se positionne la prospective.

L'association poursuit les objectifs suivants:

1. sensibiliser et stimuler les échanges;
2. contribuer au développement des compétences
3. contribuer à l'amélioration des bonnes pratiques au travers des retours d'expériences;
4. participer activement au débat public et être force de propositions.

**Art. 3.** L'association a son siège social à Luxembourg.

**Art. 4.** La durée de l'association est indéterminée.

## II. Exercice social

**Art. 5.** L'exercice social coïncide avec l'année civile.

## III. Membres

**Art. 6.** Peut devenir membre effectif de l'association:

Toute personne physique ou morale désirant faire partie de l'association et qui présente une demande d'adhésion écrite au conseil d'administration. Celui-ci procédera à l'examen de la demande et s'entourera de tous les éléments d'appréciation nécessaires pour prendre sa décision.

Le titre de membre honoraire peut être décerné par le conseil d'administration à toute personne physique qui a prêté un appui moral, scientifique ou matériel significatif à l'association ou en direction de ses objectifs.

Toute personne morale membre de l'association doit désigner une personne physique pour la représenter.

**Art. 7.** Le nombre minimum des membres est de trois.

**Art. 8.** Tout membre peut quitter l'association en adressant par lettre recommandée sa démission au conseil d'administration.

Est réputé démissionnaire tout membre qui, après mise en demeure lui envoyée par lettre recommandée, ne s'est pas acquitté de la cotisation dans le délai de 30 jours à partir de l'envoi de la mise en demeure.

**Art. 9.** Tout membre peut être exclu par le conseil d'administration

- en cas d'infraction grave aux présents statuts,
  - en cas d'agissements ou de profération de paroles susceptibles de nuire aux intérêts ou à la réputation de l'association,
  - en cas de manquement important à ses obligations envers l'association,
- constaté(s) par le conseil d'administration.

Un recours dûment motivé doit être adressé au conseil d'administration. L'assemblée générale décide souverainement en dernière instance, à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés, en assemblée ou bien par délibération circulaire.

## IV. Assemblée générale

**Art. 10.** L'assemblée générale a tous les pouvoirs que la loi ou les présents statuts n'ont pas attribués à un autre organe de l'association.

L'assemblée générale se réunit au moins une fois par année civile, sur convocation du président du conseil d'administration, adressée un mois à l'avance par lettre circulaire à tous les membres de l'association, ensemble avec l'ordre du jour.

L'assemblée générale peut également se réunir sur demande d'un cinquième des membres de l'association.

Pour les votes, il sera loisible aux membres de se faire représenter par un autre membre à l'aide d'une procuration écrite.

Tout membre, personne physique ou morale, n'a qu'un seul droit de vote.

Les résolutions de l'assemblée générale seront portées à la connaissance des membres et des tiers par lettre circulaire ou par tout autre moyen approprié.

**Art. 11.** Les résolutions pourront être prises en dehors de l'ordre du jour, à condition toutefois que l'assemblée générale y consente à la majorité de deux tiers des membres présents ou représentés.

## V. Administration

**Art. 12.** L'association est gérée par un conseil d'administration composé de 5 membres au moins, élus par l'assemblée générale à la majorité simple des votes valablement émis.

La durée de leur mandat est de 3 ans. Les administrateurs désignent entre eux, à la simple majorité, ceux qui exerceront les fonctions de président, vice-président, secrétaire et trésorier.

Les pouvoirs des administrateurs sont ceux résultant de la loi et des présents statuts. Les membres du conseil d'administration sont rééligibles.

**Art. 13.** Le conseil d'administration se réunit chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent. De même, le conseil d'administration doit se réunir à la demande de deux tiers de ses membres ou à la demande de son président.

Les membres du conseil d'administration sont convoqués par simple lettre ou par tout autre moyen approprié.

**Art. 14.** La signature conjointe de deux membres du conseil d'administration, dont le président ou le vice-président, engage l'association.

**Art. 15.** Le conseil d'administration peut, sous sa responsabilité, déléguer pour des affaires particulières ses pouvoirs à un de ses membres ou à un tiers.

**Art. 16.** En cas de démission ou de décès d'un administrateur, le conseil d'administration peut procéder à son remplacement lors de l'assemblée générale suivante. En attendant, le poste peut, soit demeurer vacant si cela ne porte pas préjudice au fonctionnement du conseil d'administration, soit être occupé par un membre de l'A.s.b.l., coopté par le conseil d'administration, qui participe aux réunions du conseil d'administration sans toutefois pouvoir user d'un droit de vote.

#### IV. Contributions et Cotisations

**Art. 17.** L'assemblée générale, sur proposition du CA, fixe annuellement les cotisations pour les personnes physiques et les personnes morales.

#### VII. Mode d'établissement des comptes

**Art. 18.** Le conseil d'administration établit le compte des recettes et des dépenses de l'exercice social et le soumet pour approbation à l'assemblée générale annuelle avec un projet de budget pour l'exercice suivant.

#### VIII. Modification des statuts

**Art. 19.** L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications à apporter aux statuts que si celles-ci sont expressément indiquées dans l'avis de convocation et si l'assemblée générale réunit au moins deux tiers des membres.

**Art. 20.** Les modifications des statuts ainsi que leur publication s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

#### IX. Dissolution et liquidation

**Art. 21.** La dissolution et la liquidation de l'association s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

**Art. 22.** En cas de dissolution de l'association, son patrimoine sera affecté à une association à désigner par l'assemblée générale.

#### X. Dispositions finales

**Art. 23.** Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les comparants déclarent expressément se soumettre aux dispositions de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

Référence de publication: 2009070863/125.

(090083614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2009.

---

#### E.L.N Lux, Société Civile.

Siège social: L-4051 Esch-sur-Alzette, 112, rue du Canal.

R.C.S. Luxembourg E 4.087.

#### STATUTS

Les soussignés:

- Accountig Group Corp, 3500 South Dupondt Highway, Dover DE 19901 (USA) enregistrée au registre du commerce sous le numéro 6395481

- Monsieur Glad Alain René, employé, demeurant à F-57310 Rurange les Thionville, 43 rue des écoles ont établi, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société devant exister entre eux:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme.** Il est formé entre les propriétaires des parts sociales ci-après créées et de celles qui pourront l'être ultérieurement, une société civile régie par les présents statuts, ainsi que par les lois luxembourgeoises, notamment les articles 1832 à 1872 du Code civil, par tous textes qui viendraient à les modifier ou les compléter.

**Art. 2. Objet.** La société a pour objet: Le négoce ainsi que le commerce de tous éléments notamment de moyens de transports automoteur, la location de ces moyens de transports automoteur et les prestations y afférents.

La prise de participation dans toutes sociétés existantes ou à créer et la gestion de ces participations.

L'acquisition, la mise en valeur, l'administration et l'exploitation par bail ou autrement de tous immeubles bâtis ou non bâtis dont elle pourra devenir propriétaire par voie d'accession, acquisition, échange, apport ou autrement, et notamment la mise à disposition gratuite d'immeuble au profit de ses associés.

Et plus généralement la propriété, l'administration et la gestion de tous immeubles ou droits immobiliers et l'édification sur lesdits terrains de toute construction; exceptionnellement l'aliénation de ceux de ses immeubles devenus inutiles à la Société au moyen de vente, échange ou apport en Société.

La réalisation d'études, de recherches et d'actions dans le domaine de la gestion, de l'assistance et du conseil à toutes sociétés.

Pour la réalisation de cet objet ou pour faciliter celui-ci, la société peut recourir en tous lieux à tous actes ou opérations, notamment acquisition, construction, constitution d'hypothèque ou toutes autres sûretés réelles sur les biens sociaux dès lors que ces actes et opérations ne portent pas atteinte à la nature civile de cet objet.

**Art. 3. Dénomination.** La société prend pour dénomination: E.L.N Lux.

Cette dénomination doit figurer sur tous les actes et documents émanant de la Société et destinés aux tiers.

**Art. 4. Durée.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 5. Siège social.** Le siège de la société est fixé: L-4051 Esch sur Alzette, 112, rue du Canal. Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision des associés réunis en assemblée générale ordinaire.

**Art. 6. Apports.** Il n'y a pas d'apport en nature. Il est apporté en numéraire à la société par:

- Accounting Group. une somme de neuf cent quatre-vingt-dix-neuf Euros . . . . .	31.000,00
- Alain Glad, une somme de un Euro . . . . .	500,00
Soit au total la somme de mille Euros . . . . .	31.500,00

Les associés déclarent que les sommes représentatives de leurs apports seront versées dans la caisse sociale à la première demande de la gérance.

Ces différents apports sont rémunérés ainsi qu'il est indiqué à l'article 7 ci-après.

**Art. 7. Capital.** Le capital est fixé à la somme de trente et un mille cinq cents (31.500) Euros, divisé en 31.500 parts sociales numérotées de 1 à 31.500, de un (1) Euro chacune et attribuées aux associés de la manière suivante:

- Accounting Group corp., Propriétaire de trente et un mille parts, ci numérotées de 1 à 31000 . . . . .	31 000
- Alain Glad, Propriétaire cinq cent parts numérotés de 31001 à 31500 . . . . .	500
Total égal au nombre de parts composant le capital social: trente et un mille cinq cents . . . . .	31.500

**Art. 8. Augmentation ou réduction de capital.** Le capital pourra être augmenté en une ou plusieurs fois en vertu d'une décision prise par les associés conformément à l'article 22 des présents statuts, notamment par création de parts nouvelles attribuées en représentation d'apports en nature ou d'apports en numéraire, ces derniers pouvant être libérés par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la société; les attributaires des parts nouvelles, s'ils ne sont pas déjà associés, doivent être formellement agréés par les associés.

Le capital pourra aussi à toute époque être réduit, soit par retrait d'apports, soit par des remboursements égaux sur toutes les parts ou par achat et annulation de parts, le tout par décision collective des associés, conformément à l'article 23 des présents statuts.

**Art. 9. Titres des associés.** Les parts sociales ne peuvent être représentées par des titres négociables.

Le titre de chaque associé résultera seulement des présentes, des actes qui pourraient modifier le capital social et des cessions qui seraient ultérieurement consenties. Une copie ou un extrait de ces actes, certifié par un gérant, sera délivré à chacun des associés sur sa demande et à ses frais.

**Art. 10. Droits attachés aux parts.** Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes.

Elle donne également droit de participer aux décisions collectives des associés et d'y voter.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent en quelque main qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux décisions des associés.

Les droits attachés à la qualité d'usufruitier et conférés par chaque part sont déterminés ainsi qu'il suit:

- droits sociaux dans leur ensemble,
- droit de vote aux assemblées générales,
- droit aux dividendes,
- droit préférentiel de souscription des parts nouvelles en cas d'augmentation de capital.

Les droits attachés à la qualité de nu-proprétaire et conférés par chaque part sont ceux qui sont déterminés par le droit commun et en particulier le droit aux réserves et au produit de liquidation de la société.

**Art. 11. Indivisibilité des parts.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société. Les copropriétaires indivis d'une part sociale sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un seul d'entre eux, ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés. Jusqu'à cette désignation, la société peut suspendre l'exercice des droits afférents aux parts appartenant à des copropriétaires indivis. Sauf convention contraire signifiée à la Société, l'usufruitier représente valablement le nu-proprétaire, et le nu-proprétaire dispose du droit de participer aux décisions collectives.

**Art. 12. Scellés.** Les héritiers et ayants droit ou créanciers d'un associé ne peuvent, pendant la durée de la société et jusqu'à la clôture de sa liquidation, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens, droits, documents et valeur de la société ou en requérir l'inventaire, ou en demander le partage ou la licitation, ni s'immiscer d'aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

**Art. 13. Responsabilité des associés.** Dans leurs rapports respectifs avec leurs coassociés, les associés seront tenus des dettes et engagements de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts lui appartenant.

Vis-à-vis des créanciers de la société, les associés seront tenus des dettes et engagements sociaux conformément à l'article 1863 du Code civil.

Dans tous les actes qui contiendront des engagements au nom de la société, et qui ne portent pas la signature de tous les associés, les mandataires de la société devront, sous leur responsabilité, obtenir des créanciers une renonciation formelle au droit d'exercer une action personnelle contre les associés, de telle sorte que lesdits créanciers ne puissent, par suite de cette renonciation, intenter d'actions ou de poursuites que contre la société et sur les biens qui lui appartiennent.

**Art. 14. Faillite d'un associé.** S'il y a déconfiture, faillite personnelle, liquidation des biens, redressement, liquidations judiciaires atteignant l'un des associés et à moins que les autres décident de dissoudre la société par anticipation, il est procédé au remboursement des droits sociaux de l'intéressé, lequel perdra alors la qualité d'associé; la valeur des droits sociaux est déterminée conformément à la loi.

**Art. 15. Cessions de parts.** La cession de parts doit être constatée par un acte authentique ou sous seing privé. Pour être opposable à la société, la cession doit conformément à l'article 1690 du Code civil, lui être signifiée par acte extrajudiciaire ou être acceptée par la gérance dans un acte authentique. Pour être opposable aux tiers, la cession doit faire l'objet d'une publicité au Mémorial Recueil C.

Les parts seront librement cessibles entre associés. Elles ne pourront être cédées à des tiers non associés, en ce compris les héritiers ou légataires d'un associé, qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant trois quarts du capital social. En cas de refus d'agrément, les autres associés sont tenus de racheter ou de présenter un autre acquéreur.

**Art. 16. Gérance.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, choisis parmi les associés ou en dehors d'eux, nommés par une décision extraordinaire des associés représentant l'unanimité des parts sociales. Quant à présent, GLAD Alain est nommé gérant de la société.

**Art. 17. Durée d'exercice des fonctions de gérant.** Le ou les gérants sont nommés pour une durée indéterminée.

Les fonctions de gérant cessent par leur décès, leur interdiction, leur déconfiture, leur faillite, leur révocation ou leur démission.

Le décès ou la cessation des fonctions d'un gérant, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne ni dissolution de la société ni ouverture à un droit de retrait pour l'associé gérant.

Les gérants sont révocables par décision extraordinaire des associés statuant à l'unanimité.

**Art. 18. Pouvoir et rémunération du gérant.** Le ou les associés-gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et faire ou autoriser tous les actes et opérations rentrant dans son objet, dans les limites prévues à l'article 22.

Chacun des associés a un droit illimité de surveillance et de contrôle sur toutes les affaires de la société.

Le ou chacun des gérants a droit à une rémunération dont les modalités de fixation seront arrêtées par assemblée ordinaire. En outre, il a droit au remboursement de ses frais de représentation engagés dans l'intérêt de la société.

**Art. 19. Responsabilité des gérants.** Chaque gérant est responsable individuellement envers la société et envers les tiers, des infractions aux lois et règlements, de la violation des statuts, et des fautes commises dans sa gestion.

Si plusieurs gérants ont participé aux mêmes faits, leur responsabilité est solidaire à l'égard des tiers et des associés. Toutefois, dans leurs rapports entre eux, le tribunal détermine la part contributive de chacun dans la réparation du dommage.

**Art. 20. Forme des décisions des associés.** Les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par les associés en assemblées générales; elles peuvent encore résulter du consentement à l'unanimité de tous les associés exprimé dans un acte.

**Art. 21. Assemblées.** Les associés se réunissent au moins une fois par an, dans les six mois de la clôture des comptes, à la date et à l'endroit qui seront indiqués dans l'avis de convocation. Les associés peuvent se réunir sur convocation verbale et sans délai si tous les associés sont présents ou représentés.

Dans toute réunion, chaque part donne droit à une voix.

Les associés devront décider des règles de fonctionnement des Assemblées Générales dans un règlement intérieur qui devra être validé à la majorité de l'article 23.

**Art. 22. Décisions ordinaires.** Les décisions ordinaires sont essentiellement des décisions de gestion; elles concernent, d'une manière générale, toutes les questions qui n'emportent pas modification des statuts, sauf l'augmentation de capital.

Ces décisions sont valablement prises par un ou plusieurs associés représentant plus de la moitié du capital.

Si cette majorité n'est pas obtenue, les associés sont convoqués une seconde fois et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représentée, à condition, toutefois, de ne pas être inférieure au quart.

**Art. 23. Décisions extraordinaires.** Les décisions extraordinaires ont pour objet la modification des statuts dans toutes leurs dispositions, sauf l'augmentation de capital.

Ces décisions ne sont valablement prises qu'autant qu'elles ont été adoptées par plus des trois quarts des associés représentant plus des trois quarts du capital social.

Toutefois, toute mesure emportant changement de la nationalité de la société, nomination, révocation du gérant ou encore augmentation de la responsabilité des associés à l'égard des tiers doit être prise à l'unanimité.

**Art. 24. Exercice social.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre.

Par exception, le premier exercice comprendra la période courue entre le jour de l'immatriculation de la société et le 31 décembre 2009.

**Art. 25. Comptes sociaux - Rapport de la gérance - Approbation des comptes.** A la clôture de chaque exercice, la gérance établit l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif existant à cette date et les comptes annuels.

**Art. 26. Affectation et répartition du résultat.** Les bénéfices nets constatés dans les comptes annuels seront partagés entre les associés proportionnellement à leur participation dans le capital social. Les pertes s'il en existe, seront supportées par eux dans les mêmes proportions.

**Art. 27. Comptes courants d'associés.** Les associés auront la faculté de verser les sommes en compte courant dans la caisse sociale, si les besoins de la société l'exigent.

Une décision ordinaire des associés définira les modalités de telles avances, le taux de l'intérêt dont les fonds avancés à la société seront productifs et les dates de paiement de ces intérêts.

**Art. 28. Dissolution - Liquidation.** En cas de dissolution de la société, sa liquidation se fera par les soins des associés, ou des associés-gérants ou de tout autre liquidateur qui serait nommé et dont les attributions seront déterminées par les associés.

**Art. 29. Dispositions générales - Règlement intérieur.** Les articles 1832 à 1872 du Code civil trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Toutes les clauses relatives aux:

- cessions de parts,
- transmissions par décès ou en suite de liquidation de communauté entre époux - dissolution d'un associé personne morale,
- nantissements des parts sociales,
- assemblées et décisions unanimes dans un acte,
- conventions d'indivision ou sur titres démembrés,
- précisions sur les dispositions statutaires concernant notamment l'information des associés, les comptes sociaux, le rapport de la gérance et l'approbation des comptes, l'affectation et la répartition du résultat, la dissolution et la liquidation, seront précisées dans le Règlement Intérieur.

**Art. 30. Contestations.** Toute contestation qui pourrait s'élever pendant la durée de la société ou lors de la liquidation entre les associés, relativement aux affaires sociales, sera soumise à la juridiction des tribunaux compétents du siège social.

**Art. 31. Frais.** Tous les frais, droits et honoraires entraînés par le présent acte et ses suites incomberont conjointement aux soussignés, au prorata de leurs apports, jusqu'à ce que la société soit immatriculée au registre du commerce et des sociétés.

**Art. 32. Pouvoirs.** Toutes les formalités requises par la loi à la suite des présentes, notamment en vue de l'immatriculation de la société au registre du commerce et des sociétés, seront faites à la diligence et sous la responsabilité de la gérance avec faculté de se substituer tous mandataires de son choix.

Fait à Luxembourg en six exemplaires, l'an deux mille neuf et le vingt-cinq mai.

ACCOUNTING GROUP Corp. / A. GLAD

Signature / -

Référence de publication: 2009070866/182.

(090084057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2009.

**Frederiksberg Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 146.410.

—  
STATUTS

L'an deux mille neuf, le sept mai,

Par-devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

A comparu:

"PHOENIX INVESTERING ApS", société de droit danois, ayant son siège social à DK-1265 Copenhague, Frederiksgade 21, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Copenhague sous le numéro 30082044,

représentée par Monsieur Casper SLUMTRUP, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 3 mars 2009,

laquelle procuration, paraphée "ne varietur", restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Ladite comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer par les présentes.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

**Art. 2.** L'objet de la société est de prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière tous brevets et licences, de les gérer et de les développer; d'accorder aux entreprises dans lesquelles la société a un intérêt, toute assistance, des prêts, avances ou garanties, de prêter des fonds à ses filiales ou à toute autre société qui appartient au même groupe de sociétés que la société incluant les sommes recueillies par emprunts et / ou émissions ou garanties. La société pourra aussi accorder des garanties au profit de tiers pour garantir leurs obligations ou les obligations de filiales ou de toute autre société. La société pourra, de plus, promettre, transférer, charger ou autrement créer des garanties sur certains de ces actifs, et accomplir toute opération qui est directement ou indirectement liée à son objet.

La société pourra investir directement ou indirectement dans un portefeuille de tous actifs et de quelque pays que se soit, incluant, sans s'y limiter, les biens immobiliers, d'équipement, les sociétés de droit public, des garanties et des investissements en private equity.

La société peut emprunter et lever des fonds pour les activités ci-dessus listées, incluant, mais ne s'y limitant pas, l'émission d'engagements, de reconnaissances de dette et de tout autre instrument de créance ou de garantie.

La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs prédécrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

**Art. 3.** La société prend la dénomination de "Frederiksberg SARL", société à responsabilité limitée.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg.

**Art. 5.** La durée de la société est indéterminée.

Elle commence à compter du jour de sa constitution.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,00) chacune.

Les cent (100) parts sociales sont souscrites par l'associée unique, "PHOENIX INVESTERING ApS", prénommée.

Toutes les parts ont été entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ce que l'associée reconnaît.

**Art. 7.** Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales afférentes.

**Art. 8.** La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

**Art. 9.** Les créanciers personnels, ayants droits ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révocables par l'assemblée des associés.

L'acte de nomination fixera l'étendue des pouvoirs et la durée des fonctions du ou des gérants.

A moins que l'assemblée n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

**Art. 11.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

**Art. 12.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.

**Art. 13.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 14.** Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

**Art. 15.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 16.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

**Art. 17.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

**Art. 18.** Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre deux mille neuf.

#### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à la somme de mille huit cents euros (EUR 1.800,00).

#### *Décisions de l'associée unique*

La comparante, représentant la totalité du capital social, a ensuite pris les décisions suivantes:

1.- Le nombre des gérants est fixé à deux.

2.- Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

a) Monsieur Daniel REECE, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à DK-1265 Copenhague, Frederiksgade 21,

b) Monsieur Casper SLUMSTRUP, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

La société est engagée, en toutes circonstances, par les signatures individuelles de chaque gérant.

3.- L'adresse de la société est fixée à L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante les présents statuts sont rédigés en français suivis d'une version anglaise; à la requête de la même personne et en cas de divergences entre les textes français et anglais, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la comparante, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

**Suit la traduction anglaise du texte qui précède:**

In the year two thousand and nine, on the seventh day of May,  
Before Us Maître Emile SCHLESSER, notary residing in Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

There appeared:

"PHOENIX INVESTERING ApS", a Danish company, with registered offices in DK-1265 Copenhagen, Frederiksgade 21, registered in the Copenhagen Commercial and Companies' Register under number 30082044.

represented here by Mr Casper SLUMSTRUP, director, residing professionally in L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias,

by virtue of a proxy given under private seal on 3 March 2009,

which proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder of the party appearing and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

Said appearing party required the notary to draw up the as follows the articles of association of a limited liability company ("société à responsabilité limitée") that the party declares constituted hereby.

**Art. 1.** There is hereby formed a limited liability company that shall be governed by the corresponding legislation and by the present articles of association.

**Art. 2.** The company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any other commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises; to acquire any securities and rights through participations, contributions, underwriting firm purchases or options, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them; to grant to enterprises in which the company has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees, to lend funds to its subsidiaries, or to any other company which belong to the same group of companies than the company including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities. It may also give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries or any other company. The company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some of its assets, and perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

The company may invest directly or indirectly in a portfolio of all asset classes worldwide, including, but not limited to, real estate, infrastructures, public listed companies, debt securities and private equity investments.

The company may borrow and raise funds for the purpose listed above, including, but not limited to, the issue of bonds, notes and other debt instruments or debt securities.

The company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly to facilitate the accomplishment of its purpose

**Art. 3.** The name of the company shall be "Frederiksberg SARL", "société à responsabilité limitée".

**Art. 4.** The registered office of the company shall be established in Luxembourg.

**Art. 5.** The company shall be constituted for an unlimited period of time.

It shall come into being on the date of its constitution.

**Art. 6.** The corporate capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.00), represented by one hundred twenty-five (125) shares with a par value of one hundred euro (EUR 100.00) each.

The one hundred twenty-five (125) shares have been subscribed by the sole partner "PHOENIX INVESTERING ApS", previously named.

All the shares have been fully paid up in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.00) is as of now freely available to the company, which the partner acknowledges to be the case.

**Art. 7.** Transactions involving the disposal of partner shares shall be documented by means of an authenticated document or a document signed privately. Such transactions shall be carried out in compliance with the corresponding statutory provisions.

**Art. 8.** The company shall not be brought to an end by the death, declaration of legal incompetence, bankruptcy or insolvency of any one of its partners.

**Art. 9.** The personal creditors, beneficiaries or heirs of a partner may not have seals placed on the company's property or documents for any reason whatsoever.

**Art. 10.** The company shall be administered by one or more managers, who need not necessarily be partners; they shall be appointed and may be revoked at any time by a general meeting of partners.

The document attesting the appointment of such manager(s) shall lay down the extent of their powers and the duration of their term of office.

Unless the general meeting of partners disposes otherwise, the manager(s) shall, in respect of third parties, have the widest possible powers in order to act in the name of the company in all circumstances and to carry out any act necessary to or of use in the achievement of the company's object.

**Art. 11.** Each partner may take part in the collective decisions, whatever the number of shares each holds. Each partner has a number of votes equal to the number of partner shares owned, and may be validly represented at meetings of partners by a person bearing a special power of attorney.

When and for as long as one partner alone holds all the partner shares, the company shall be a single-person company (société unipersonnelle) within the meaning of Article 179(2) of the Commercial Companies Act of 10 August 1915 as subsequently amended; in this case, Articles 200-1 and 200-2, inter alia, of the same Act shall be applicable, i.e. every decision adopted by the single partner and every contract between the single partner and the company must be drawn up in writing and the provisions concerning general meetings of partners shall not be applicable.

**Art. 12.** The manager(s) shall not, by reason of their function, incur any personal obligation in respect of undertakings properly made by them in the name of the company.

**Art. 13.** The company's financial year shall commence on the first of January and end on the thirty-first of December each year.

**Art. 14.** On the thirty-first of December each year, the accounts shall be closed and the manager(s) shall draw up an inventory indicating the company's assets and liabilities.

**Art. 15.** Any partner may consult the inventory and the balance sheet at the company's registered office.

**Art. 16.** The balance sheet surplus, after the deduction of company charges, amortisations and such decreases in value as the partners may feel necessary or useful, shall constitute the company's net profits.

The balance remaining after allocation to the statutory reserve shall be at the disposal of the general meeting of partners to use as it chooses.

**Art. 17.** When the company is wound up, it shall be liquidated by one or more liquidators, who need not necessarily be partners, appointed by the partners, who shall determine their powers and emoluments.

**Art. 18.** For anything not provided for in the present articles of association, the partners shall refer to the provisions of the Law and be bound thereby.

#### *Transitional provision*

The first financial year shall commence on the date of the company's constitution and end on the thirty-first of December two thousand and nine.

#### *Evaluation of costs*

The amount of costs, expenses, remunerations and charges of any kind whatsoever incumbent on or payable by the company by virtue of its constitution, is evaluated approximately at the sum of one thousand eight hundred euro (EUR 1,800.00).

#### *Resolutions adopted by the sole partner*

The appearing party, representing the entire corporate capital, then adopted the following resolutions:

- 1.- The number of managers is fixed at two.
- 2.- Are appointed as managers for an unlimited period:
  - a) Mr Daniel REECE, director, residing professionally in L DK-1265 Copenhagen, Frederiksgade 21,
  - b) Mr Casper SLUMSTRUP, director, residing professionally in L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

The company is validly committed, in all circumstances, by the sole signature any manager.

- 3.- The address of the company is fixed at L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in French followed by an English version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the French and the English texts, the French version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by surname, name, civil status and residence, said person appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Signé: C. Slumstrup, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 13 mai 2009. Relation LAC / 2009 /18543. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 25 mai 2009.

Emile SCHLESSER.

Référence de publication: 2009070867/227/204.

(090083698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2009.

### **Sedna Investments & Services SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-3513 Dudelange, 9, rue Emile Ludwig.

R.C.S. Luxembourg B 146.416.

#### — STATUTS

L'an deux mille neuf, le sept mai.

Par-devant Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Dudelange, soussigné.

Ont comparu:

1.- PAUL INVEST SA avec siège social à L-3473 Dudelange, 13, An der Foxenhiel, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 124.552,

ici représentée par deux de ses administrateurs

Philippe AULNER, employé privé, demeurant à Dudelange et Fernando PASCOLINI, employé privé, demeurant à Dudelange;

2.- SITAE SA avec siège social à L-8009 Strassen, 155A, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 71.392,

ici représentée par deux de ses administrateurs

Camille KOENER, employé privé, demeurant Dudelange, et Aline CORRA, commerçante indépendante, demeurant à Dudelange;

3.- Camille KOENER, employé privé, né à Dudelange, le 25 septembre 1958, demeurant à L-3513 Dudelange, 9, rue Emile Ludwig.

Les comparants ont requis le notaire de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par les présentes une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et en particulier la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et par la loi du 25 août 2006 ainsi que par les présents statuts dénommée: SEDNA INVESTMENTS & SERVICES SA.

**Art. 2.** La société est constituée pour une durée illimitée à compter de ce jour. Elle peut-être dissoute anticipativement par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

**Art. 3.** Le siège de la société est établi à Dudelange.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feront obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seront imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique aura le droit d'instituer des bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

**Art. 4.** La société a pour objet la gestion d'immeubles et des biens immobiliers, ainsi que l'achat, la vente, la mise en valeur, l'estimation, la location, la promotion, la réalisation, la construction et la commercialisation d'immeubles et de biens immobiliers.

La société a encore pour objet tous actes, transactions, services, services de secrétariat, conseils et toutes opérations généralement quelconques de nature mobilière, immobilière, civile, commerciale et financière, se rattachant directement ou indirectement à l'objet précité ou à tous objets similaires susceptibles d'en favoriser l'exploitation et le développement.

Elle pourra s'intéresser par voie de souscription, apport, prise de participation ou autre manière, dans toutes sociétés ou entreprise ayant une activité analogue, connexe ou complémentaire à la sienne et en général, effectuer toutes opérations de nature à favoriser la réalisation de son objet social.

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à trente et un mille (31.000,-) euros, représenté par cent (100) actions de trois cent dix (310,-) euros chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont, au choix de l'actionnaire, nominatives ou au porteur.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de deux ou plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

**Art. 6.** En cas de pluralité d'actionnaires, la société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administrateur pourra être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

**Art. 7.** Le conseil d'administration ou l'administrateur unique est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées, avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

Les réunions du conseil d'administration pourront se tenir également par conférence téléphonique ou par vidéo-conférence.

La société se trouve engagée, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur et en cas de pluralité d'administrateurs, soit par la signature collective de deux administrateurs, dont obligatoirement celle de l'administrateur-délégué, soit, pour les actes relevant de la gestion journalière, par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

Le conseil d'administration peut choisir parmi ses membres un président.

**Art. 8.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

**Art. 9.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

**Art. 10.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième mardi du mois de mai à 15.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés par l'assemblée des actionnaires et prend les décisions par écrit.

**Art. 11.** L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé ne soit réduit.

**Art. 12.** Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

#### *Souscription*

Le capital social a été souscrit comme suit:

1.- PAUL INVEST SA avec siège social à L-3473 Dudelange, 34, An der Foxenhiel, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 124.552, cinquante actions . . . . .	50
2.- SITAEI SA avec siège social à L-8009 Strassen, 155A, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 71.392, vingt-cinq actions . . . . .	25
3.- Camille KOENER, employé privé, né à Dudelange, le 25 septembre 1958, demeurant à L-3513 Dudelange, 9, rue Emile Ludwig, vingt-cinq actions . . . . .	25
Total: cent actions . . . . .	100

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraire à concurrence de cent pour cent de sorte que la somme de trente et un mille (31.000,-) euros se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### *Déclaration*

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cent cinquante (1.150,-) euros.

### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui pour finir le 31 décembre 2009.
- 2) La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2010.

### *Assemblée Générale Extraordinaire*

Et à l'instant le comparant, ès-qualités qu'il agit, représentant l'intégralité du capital social, s'est réuni en assemblée générale extraordinaire, à laquelle il se reconnaît dûment convoqué et a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

Sont nommés aux fonctions d'administrateur:

- 1.- Philippe AULNER, employé privé, né à Esch-sur-Alzette le 15 avril 1964, demeurant à L-3543 Dudelange, 22, rue Pasteur,
- 2.- Fernando PASCOLINI, employé privé, né à Dudelange le 8 janvier 1961, demeurant à L-3473 Dudelange, 13, an der Foxenhiel;
- 3.- Camille KOENER, employé privé, né à Dudelange, le 25 septembre 1958, demeurant à L-3513 Dudelange, 9, rue Emile Ludwig.

#### *Deuxième résolution*

Est nommée commissaire aux comptes:

- Bureau MODUGNO SARL avec siège social à L-3313 Bergem, 130, Grand-Rue, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 35.889.

#### *Troisième résolution*

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2014.

#### *Quatrième résolution*

L'adresse de la société est fixée à L-3513 Dudelange, 9, rue Emile Ludwig.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

#### *Cinquième résolution*

Une succursale est d'ores et déjà établie à L-2220 Luxembourg, 443, rue de Neudorf où se trouve également l'adresse postale de la société.

#### *Sixième résolution*

Le conseil d'administration est autorisé, conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés et de l'article 7 des présents statuts, à désigner un administrateur-délégué avec tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature pour les opérations de la gestion journalière.

Dont acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: Aulner, Pascolini, Koener, Corra et Molitor.

Enregistré à ESCH-SUR-ALZETTE A.C., le 19 mai 2009. Relation: EAC/2009/5785. Reçu soixante quinze euros 75,-

Le Receveur (signé): Santioni.

suit copie d'annexé:

#### *Réunion du conseil d'administration*

A l'instant,

Philippe AULNER, employé privé, né à Esch-sur-Alzette le 15 avril 1964, demeurant à L-3543 Dudelange, 22, rue Pasteur, Fernando PASCOLINI, employé privé, né à Dudelange le 8 janvier 1961, demeurant à L-3473 Dudelange, 13, an der Foxenhiel et Camille KOENER, employé privé, né à Dudelange, le 25 septembre 1958, demeurant à L-3513 Dudelange, 9, rue Emile Ludwig, administrateurs de la société SEDNA INVESTMENTS & SERVICES SA avec siège social à L-3513 Dudelange, 9, rue Emile Ludwig, se sont réunis en conseil d'administration et, sur ordre du jour conforme,, nomment

jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice social 2014, Camille KOENER, préqualifié, administrateur-délégué, avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature pour les actes relevant de la gestion journalière.

Dudelange, le 7 mai 2009

Signé: Aulner, Pascolini et Koener

NE VARIETUR

Signé: Aulner, Pascolini, Koener, Corra et Molitor

Enregistré à ESCH-SUR-ALZETTE A.C., le 19 mai 2009. Relation: EAC/2009/5785. Reçu douze euros 12,-

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 26 mai 2009.

Frank MOLITOR.

Référence de publication: 2009070880/223/169.

(090083786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2009.

### **Kirano S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 125.597.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 23 avril 2009 à 10.00 heures à Luxembourg*

#### *Résolutions.*

- L'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler le mandat d'administrateur de Jean QUINTUS, Joseph WINANDY, COSAFIN S.A. représentée par Jacques BORDET domicilié 10, Boulevard Royal L2449 Luxembourg.

Leurs mandats d'Administrateur viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre de 2009.

- L'Assemblée décide de renouveler le mandat de VO Consulting Lux SA en tant que Commissaire aux comptes, son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire Statuant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre de 2009.

Pour copie conforme

KIRANO SA

FIDUPAR

10, Boulevard Royal

L-2449 Luxembourg

Signatures

Référence de publication: 2009071280/22.

(090084012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2009.

### **THA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 146.418.

#### — STATUTS

L'an deux mille neuf, le cinq juin.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1. TURNBERRY INVESTMENTS S.A., une société anonyme constituée et existant en vertu de la loi de la République de Panama, ayant son siège social à East 53<sup>rd</sup> Street, Swiss Bank Building, Second Floor, Panama City, République de Panama, ici représentée par Me Charles DURO, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui délivrée le 29 mai 1995, laquelle restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

2. Monsieur Alain Benjamin PEREIRA, antiquaire, né à Moulins (Allier-France) le 4 novembre 1952, demeurant à F-93400 Saint Ouen, 45, rue des Rosiers, ici représenté par Me Karine MASTINU, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui délivrée le 20 mars 2009, laquelle restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Lesquels comparants, aux termes de la capacité avec laquelle ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination - Forme.** Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société sous forme d'une société anonyme, sous la dénomination de "THA S.A." (la "Société").

**Art. 2. Durée.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 3. Siège social.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg Ville. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 4. Objet.** La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La Société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La Société pourra également, être engagée dans les opérations suivantes:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit, et procéder à l'émission d'obligations;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, même non substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après les "Sociétés Apparentées" et individuellement la "Société Apparentée").

Aux fins des présentes, une société est considérée comme appartenant au même "groupe" de sociétés que la Société, si cette société, directement ou indirectement, détient, contrôle, est contrôlée par ou est sous contrôle commun avec, la Société, que ce soit comme détenteur ultime, trustee ou gardien ou autre fiduciaire.

Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou autrement;

- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées et d'apporter toute assistance aux Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise; il est entendu que la Société n'effectuera aucune opération qui pourrait l'amener à être engagées dans des activités pouvant être considérées comme une activité bancaire.

La Société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

**Art. 5. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à trente et un mille Euros (31.000,- €), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix Euros (310,- €) chacune, entièrement libérées.

La Société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévues par la loi.

**Art. 6. Actions.** Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

**Art. 7. Assemblée des actionnaires - Général.** L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

**Art. 8. Assemblée générale annuelle - Approbation des comptes annuels.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société, ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le troisième lundi du mois de mai à 15.00 heures, et pour la première fois en l'an deux mille et dix. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger, si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

**Art. 9. Autres assemblées.** Les autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix, sauf toutefois les restrictions imposées par la loi et par les présents statuts. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou téléfax une autre personne comme son mandataire.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens permettant leur identification, pour autant que ces moyens satisfassent à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalables.

**Art. 10. Composition du conseil d'administration.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un associé unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour une période qui ne pourra excéder six années et resteront en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs auront été élus. Ils sont rééligibles.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale lors de sa première réunion procède à l'élection définitive.

**Art. 11. Réunions du conseil d'administration.** Le conseil d'administration choisit en son sein un président et un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs qui participent à la réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens permettant leur identification, pour autant que ces moyens satisfassent à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se dérouler au siège de la Société. Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. La voix du Président est prépondérante en cas de partage des voix.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

**Art. 12. Pouvoirs du conseil d'administration.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite des affaires, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil déterminera. Il pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

**Art. 13. Représentation.** La Société sera engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur unique, soit si le conseil d'administration est composé de trois membres ou plus par la signature collective de deux administrateurs, ou la seule signature de toute personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

**Art. 14. Surveillance.** Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années. Ils sont rééligibles.

**Art. 15. Exercice social.** L'exercice social commencera le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année, sauf toutefois que le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2009.

**Art. 16. Allocation des bénéfices.** Sur le bénéfice annuel net de la société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra le dixième du capital social de la Société.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Dans le cas d'actions partiellement libérées, des dividendes seront payables proportionnellement au montant libéré de ces actions.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

**Art. 17. Dissolution.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 18. Divers.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales et aux lois modificatives.

#### *Souscription et Libération*

Les comparants ont souscrit un nombre d'actions et ont libéré en espèces les montants suivants:

Actionnaires	Capital souscrit	Capital Libéré	Nombre d'actions
1) TURNBERRY INVESTMENTS S.A., prénommée: . . . . .	20.460	20.460	66
2) Alain Benjamin PEREIRA, prénommé: . . . . .	10.540	10.540	34
TOTAL: . . . . .	31.000	31.000	100

Preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné, de sorte que la somme de trente et un mille Euros (31.000,- EUR) se trouve à l'entière disposition de la société.

#### *Déclaration - Evaluation*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de 1.400,- Euros.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Les personnes ci-avant désignées, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquées, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que cette assemblée était régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires aux comptes à un.

2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:

- Monsieur Alain Benjamin PEREIRA, antiquaire, né à Moulins (Allier - France) le 4 novembre 1952, demeurant à F-93400 Saint Ouen, 45, rue des Rosiers.

- Me Charles DURO, avocat, né à Luxembourg le 5 juin 1958, demeurant à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

- Me Karine MASTINU, avocat, née à Villerupt (France) le 07 mai 1975, demeurant à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

3. A été appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société FIDUCIAIRE GRAND-DUCALE S.A., avec siège social à L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

4. L'adresse de la société est fixée à L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

5. La durée du mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes sera de six années et prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2015, sauf si une assemblée générale des actionnaires en décide autrement.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C. Duro, K. Mastinu, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 8 juin 2009. Relation: EAC/2009/6552. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 9 juin 2009.

Blanche MOUTRIER.

Référence de publication: 2009070885/272/188.

(090083809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2009.

**Sabi Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 78.279.

- Le siège social de la société est transféré du 23, avenue Monterey à L-2086 LUXEMBOURG au 412F, route d'Esch à L-2086 LUXEMBOURG à compter de ce jour.

- Le siège social des Administrateurs personnes morales de la société est modifié comme suit:

\* FINDI S.à.r.l., Administrateur, avec siège social au 412F, route d'Esch à L-2086 LUXEMBOURG, représentée par Madame Nicole THIRION, Représentant Permanent, demeurant professionnellement au 412F, Route d'Esch à L-2086 LUXEMBOURG;

\* LOUV S.à.r.l., Administrateur, avec siège social au 412F, route d'Esch à L-2086 LUXEMBOURG, représentée par Madame Françoise DUMONT, Représentant Permanent, demeurant professionnellement au 412F, Route d'Esch à L-2086 LUXEMBOURG;

\* MADAS S.à.r.l., Administrateur, avec siège social au 412F, route d'Esch à L-2086 LUXEMBOURG représentée par Monsieur Christian FRANCOIS, Représentant Permanent, demeurant professionnellement au 412F, Route d'Esch à L-2086 LUXEMBOURG.

- Le siège social de la société FIN-CONTRÔLE S.A., Commissaire aux Comptes de la Société, est désormais au 12, rue Guillaume Kroll, Bâtiment F, à L-1882 LUXEMBOURG.

Luxembourg, le 4 mars 2009.

Certifié conforme

SABI INVEST S.A.

LOUV S.à r.l. / MADAS S.à r.l.

Administrateur / Administrateur

Représentée par F. DUMONT / Représentée par Ch. FRANCOIS

Représentant Permanent / Représentant Permanent

Référence de publication: 2009070567/28.

(090083295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2009.

**Puukeskus HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 117.246.

In the year two thousand and nine, on the twenty-seventh day of May,

before Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "Puukeskus HoldCo S.à r.l.", a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of three hundred fifty-four thousand one hundred fifty euro (EUR 354,150.-), with registered office at 43, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the "Company"), incorporated following a deed of the undersigned notary of 16 June 2006, published in the Mémorial C, number 1587 of 22 August 2006 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, Section B, under number 117.246. The articles of incorporation have been amended for the last time following a deed of the undersigned notary of 26 June 2008, published in the Mémorial C number 2026 of 21 August 2008.

The meeting is declared open at 6.30 p.m. by Mr Marc LOESCH, lawyer, residing in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Mr Michael JONAS, lawyer, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Ms Aurélia BONFANTI, lawyer, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

(i) that the agenda of the meeting is as follows:

*Agenda:*

1. To increase the corporate capital of the Company by an amount of one hundred ninety-two thousand euro (EUR 192,000.-) so as to raise it from its present amount of three hundred fifty-four thousand one hundred fifty euro (EUR 354,150.-) to five hundred forty-six thousand one hundred fifty euro (EUR 546,150.-).

2. To issue seven thousand six hundred eighty (7,680) new class E shares, with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, having the same rights and privileges as the existing class E shares.

3. To accept subscription for these new class E shares by Triton Managers II Limited acting as general partner of Triton Fund II LLP (7,128 new class E shares), TWO Triton Fund (Executives) LP (213 new class E shares), TWO Triton Fund F&F No.2 LP (169 new class E shares), and by TFF Limited acting as general partner of TWO Triton Fund F&F LP (170 new class E shares), together with an aggregate share premium of nineteen million eight thousand euro (EUR 19,008,000.-), by a payment in cash.

4. To amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the resolutions to be adopted under item 1 to 3.

(ii) that the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance-list, which, signed by the shareholders present, by the proxies of the represented shareholders, by the bureau of the meeting and by the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities;

(iii) that the proxies of the represented shareholders, signed by the proxyholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary will also remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities;

(iv) that the whole corporate capital was present or represented at the meeting and all the shareholders present or represented declared that they had due notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, and waived their right to be formally convened;

(v) that the meeting was consequently regularly constituted and could validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting of shareholders, each time unanimously, took the following resolutions:

*First resolution*

The extraordinary general meeting resolves to increase, with immediate effect, the corporate capital of the Company by an amount of one hundred ninety-two thousand euro (EUR 192,000.-) so as to raise it from its present amount of three hundred fifty-four thousand one hundred fifty euro (EUR 354,150.-) to five hundred forty-six thousand one hundred fifty euro (EUR 546,150.-).

*Second resolution*

The extraordinary general meeting resolves to issue seven thousand six hundred eighty (7,680) new class E shares, with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, having the same rights and privileges as the existing class E shares.

*Third resolution*

*Subscription - Payment*

Thereupon appeared Mr Marc LOESCH, aforementioned, acting in his capacity as duly authorised attorney-in-fact of (i) Triton Managers II Limited, acting as general partner of the following Jersey registered limited partnerships entities: Triton Fund II LP, TWO Triton Fund (Executives) LP and TWO Triton Fund F&F No.2 LP, each with registered office at 22 Grenville Street, St. Helier, Jersey, JE4 8PX and (ii) TFF Limited, acting as general partner of TWO Triton Fund F&F LP, with registered office at 22 Grenville Street, St. Helier, Jersey, JE4 8PX (the "Subscribers").

The Subscribers declared to subscribe for seven thousand six hundred eighty (7,680) new class E shares as follows:

- Triton Fund II LP, represented by its general partner Triton Managers II Limited, subscribes for seven thousand one hundred twenty-eight (7,128) new class E shares, together with a share premium of seventeen million six hundred forty-one thousand three hundred twenty-four euro and eighty cent (EUR 17,641,324.80),

- TWO Triton Fund (Executives) LP, represented by its general partner Triton Managers II Limited, subscribes for two hundred thirteen (213) new class E shares, together with a share premium of five hundred twenty-six thousand five hundred twenty-one euro and sixty cent (EUR 526,521.60), and

- TWO Triton Fund F&F No.2 LP, represented by its general partner Triton Managers II Limited, subscribes for one hundred sixty-nine (169) new class E shares, together with a share premium of four hundred eighteen thousand one hundred seventy-six euro (418,176.-),

- TWO Triton Fund F&F LP, represented by its general partner TFF Limited, subscribes for one hundred seventy (170) new class E shares, each fully paid in together with a share premium of four hundred twenty-one thousand nine hundred seventy-seven euro and sixty cent (EUR 421,977.60).

Each new class E share is fully paid up together with an aggregate share premium of nineteen million eight thousand euro (EUR 19,008,000.-).

The total amount of nineteen million two hundred thousand euro (EUR 19,200,000.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence of it having been submitted to the undersigned notary.

#### *Fourth resolution*

The extraordinary general meeting resolves to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company, which shall as from now read as follows:

**Art. 5. Subscribed capital. (first paragraph).** "The subscribed capital of the Company is set at five hundred forty-six thousand one hundred fifty euro (EUR 546,150.-) divided into one hundred twenty-five (125) class B shares (the "Class B shares"), one hundred twenty-five (125) class C shares (the "Class C shares"), one hundred twenty-five (125) class D shares (the "Class D shares") and twenty-one thousand four hundred seventy-one (21,471) class E shares (the "Class E shares"), each with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-), all of which are fully paid up."

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at five thousand seven hundred euro.

The undersigned notary who knows English, states herewith that upon request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereas, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the appearing persons, who are known by the notary by their surname, first name, civil status and residence, said persons signed together with Us, notary, this original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le vingt-septième jour du mois de mai,

par devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société "Puukeskus HoldCo S.à r.l.", une société à responsabilité limitée régie par les lois du Luxembourg, ayant un capital social de trois cent cinquante-quatre mille cent cinquante euros (EUR 354.150.-), dont le siège social est au 43, avenue John F. Kennedy, L 1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (la "Société"), constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 16 juin 2006, publié au Mémorial C, numéro 1587 du 22 août 2006 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 117246. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant en date du 26 juin 2008, publié au Mémorial C numéro 2026 du 21 août 2008.

L'Assemblée est ouverte à 18.30 heures sous la présidence de Maître Marc LOESCH, avocat, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Maître Michael JONAS, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Maître Aurélia BONFANTI, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

(i) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

#### *Ordre du jour:*

1 Augmentation du capital social de la société d'un montant de cent quatre-vingt-douze mille euros (EUR 192.000.-) afin de le porter de son montant actuel de trois cent cinquante-quatre mille cent cinquante euros (EUR 354.150.-) à cinq cent quarante-six mille cent cinquante euros (EUR 546.150.-).

2 Émission de sept mille six cent quatre-vingts (7.680) nouvelles parts sociales de catégorie E, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales de catégorie E existantes.

3 Acceptation de la souscription de ces nouvelles parts sociales de catégorie E par Triton Managers II Limited agissant en qualité de general partner de Triton Fund II LP (7.128 nouvelles parts sociales de catégorie E), TWO Triton Fund (Executives) LP (213 nouvelles parts sociales de catégorie E), TWO Triton Fund F&F No.2 LP (169 nouvelles parts sociales de catégorie E), ainsi que par TFF Limited agissant en qualité de general partner de TWO Triton Fund F&F LP (170 nouvelles parts sociales de catégorie E), avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de dix-neuf millions huit mille euros (EUR 19.008.000.-), par un paiement en espèces.

4 Modification du premier paragraphe de l'article 5 des statuts afin de refléter les résolutions devant être adoptées sous les points 1 à 3.

(ii) Les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence qui, signée par les associés présents, par les mandataires des associés représentés, par les membres du bureau et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Les procurations des associés représentés, signées ne varietur par les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau et par le notaire instrumentant, resteront également annexées au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iv) L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, tous les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant avoir eu connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations. Cette assemblée, réunissant l'intégralité du capital social de la Société, est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale des associés, après avoir délibéré, a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale des associés décide d'augmenter le capital social de la société, avec effet immédiat, d'un montant de cent quatre-vingt-douze mille euros (EUR 192.000,-) afin de le porter de son montant actuel de trois cent cinquante-quatre mille cent cinquante euros (EUR 354.150,-) à cinq cent quarante-six mille cent cinquante euros (EUR 546.150,-).

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide d'émettre sept mille six cent quatre-vingts (7.680) nouvelles parts sociales de catégorie E, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales de catégorie E existantes.

#### *Troisième résolution*

##### *Souscription - Paiement*

Ensuite s'est présenté Maître Marc LOESCH, précité, agissant en vertu d'une procuration spécialement attribuée par (i) Triton Managers II Limited, agissant en qualité de general partner des limited partnerships suivants: Triton Fund II L.P., TWO Triton Fund (Executives) L.P. et TWO Triton Fund F&F No 2 L.P., chacun des partnerships ayant son siège social au 22 Grenville Street, St. Helier, Jersey, JE4 8PX, ainsi que par (ii) TFF Limited, agissant en tant que general partner de TWO Triton Fund F&F L.P., ayant son siège social au 22 Grenville Street, St. Helier, Jersey, JE4 8PX (les "Souscripteurs").

Les Souscripteurs ont déclaré souscrire sept mille six cent quatre-vingts (7.680) nouvelles parts sociales de catégorie E comme suit:

- Triton Fund II LP, agissant par son general partner Triton Managers II Limited, déclare souscrire sept mille cent vingt-huit (7.128) nouvelles parts sociales de catégorie E, avec une prime d'émission d'un montant de dix-sept million six cent quarante-et-un mille trois cent vingt-quatre euros et quatre-vingts cents (EUR 17.641.324,80)

- TWO Triton Fund (Executives) LP, agissant par son general partner Triton Managers II Limited, déclare souscrire deux cent treize (213) nouvelles parts sociales de catégorie E, avec une prime d'émission d'un montant de cinq cent vingt-six mille cinq cent vingt-et-un euros et soixante cents (EUR 526.521,60), et

- TWO Triton Fund F&F No.2 LP, agissant par son general partner Triton Managers II Limited, déclare souscrire cent soixante-neuf (169) nouvelles parts sociales de catégorie E avec une prime d'émission d'un montant de quatre cent dix-huit mille cent soixante-seize euros (418.176,-),

- TWO Triton Fund F&F L.P., agissant par son general partner TFF Limited, déclare souscrire cent soixante-dix (170) nouvelles parts sociales de catégorie E, avec une prime d'émission d'un montant de quatre cent vingt et un mille neuf cent soixante-dix-sept euros et soixante cents (EUR 421.977,60).

Chaque nouvelle part sociale E est entièrement libérée avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de dix-neuf millions huit mille euros (19.008.000,-).

Le montant de dix-neuf millions deux cent mille euros (EUR 19.200.000,-) a donc été à la disposition de la Société à partir de ce moment, la preuve ayant été rapportée au notaire instrumentant.

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée générale des associés décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société qui sera dorénavant lu comme suit:

**Art. 5. Capital social souscrit. (premier alinéa).** "Le capital social souscrit de la Société est fixé à cinq cent quarante-six mille cent cinquante euros (EUR 546.150,-) divisé en cent vingt-cinq (125) Parts Sociales de Catégorie B (les "Parts Sociales de Catégorie B"), cent vingt-cinq (125) Parts Sociales de Catégorie C (les "Parts Sociales de Catégorie C"), cent vingt-cinq (125) Parts Sociales de Catégorie D (les "Parts Sociales de Catégorie D") et vingt et un mille quatre cent soixante et onze (21.471) Parts Sociales de Catégorie E (les "Parts Sociales de Catégorie E"), avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, chaque part sociale étant entièrement libérée."

#### *Evaluation des frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à cinq mille sept cents euros.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. LOESCH, M. JONAS, A. BONFANTI, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 3 juin 2009. Relation: EAC/2009/6301. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 5 juin 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009071052/239/194.

(090083601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2009.

**Summerhill Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 892.270,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 133.333.

Il résulte des résolutions des Associés en date de mai 2009 la société Summerhill Holding S.à r.l. que les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. Election du nouveau Gérant B pour une durée indéterminée à compter du 31 mars 2009:

Monsieur Carlos Robles Garcia, né le 20 mai 1976 à San Andrés del Rabanedo, en Espagne, et domicilié 46 Calle Breton de los Herreros 6°, 28003 Madrid, en Espagne.

2. Démission du Gérant B suivant à compter du 31 mars 2009:

Monsieur Jon Fernandez, né le 21 mars 1979 à Irun, en Espagne, et domicilié 57 Dorset House, Gloucester Place, NW1 5AE Londres, au Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Summerhill Holding S. à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Gérant A

Signatures

Référence de publication: 2009070123/21.

(090083307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2009.

**Ostergaard's Bike Shop S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7513 Mersch, 41, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 80.705.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009071597/10.

(090084340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2009.

**Pépinière Martin Wahl S.e.n.c., Société en nom collectif.**

Siège social: L-9365 Eppeldorf, 7, rue du Faubourg.

R.C.S. Luxembourg B 102.039.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Gloden André.

Référence de publication: 2009071604/10.

(090084346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2009.